



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.531

Séance publique du

17 octobre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : 18/10/2013
Date de réception : 21/10/2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2014 - - INFORMATION DU CONSEIL

Le 17/10/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/10/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Dabha BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Gérard GERACI, M. Eric CHEVALIER à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Francis TAULAN, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre GALLESSE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/10/13

CC/9585

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : 7.10 Divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2014 - - INFORMATION DU CONSEIL

Mes chers Collègues,

Le budget primitif pour l'exercice 2014 sera présenté en séance du Conseil Municipal du 28 Novembre 2013.

Conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal doit, dans les deux mois précédents, débattre sur les orientations budgétaires qui structureront ce budget primitif.

Ce débat n'est suivi d'aucun vote. Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'environnement juridique et la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Sont ainsi présentés :

- I - Le contexte économique général pesant sur l'élaboration du budget 2014**
- II - Les principales dispositions du projet de loi de Finances relatives aux collectivités locales**
- III - Une analyse rétrospective des comptes de la collectivité et de sa situation financière**
- IV - Les orientations retenues pour le prochain exercice : objectifs en matière de gestion, principaux investissements et projets à mettre en oeuvre.**

**2013.531 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2014 - - INFORMATION DU CONSEIL**

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/10/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

10 OCT. 2013

Commune d'Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

2 délibérations + 1 annexe - Conseil Municipal du 17 octobre 2013

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE LA DELIBERATION : PROJET URBAIN PARTENARIAL DU SECTEUR DU CHEMIN DE LA BEAUVALLE - CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA SOCIETE AVENIR BEAUVALLE. + 1 annexe

DATE DE L'ACTE : 17/10/13

N° DE L'ACTE: 2013-560

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE: INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2014

DATE DE L'ACTE : 17/10/13

N° DE L'ACTE: 2013-531

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

21 OCT. 2013

COURRIER ARRIVE

I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Le dernier rapport de l'OCDE du 3 septembre 2013 sur les prévisions de croissance fait apparaître une reprise modérée des économies avancées mais une croissance mondiale atone.

Alors que les économies émergentes avaient contribué à l'essentiel de la croissance économique mondiale ces dernières années, celles-ci ne jouent plus aujourd'hui ce rôle de locomotive. Si la Chine se réoriente vers la demande intérieure liée à l'évolution de ses besoins en consommation, les pays comme l'Inde et le Brésil notamment se fragilisent.

La perspective d'un renversement même partiel de la politique monétaire américaine avec une réduction de ses achats d'emprunts au Trésor Américain, a déclenché un vaste mouvement de sortie des capitaux des marchés émergents, une augmentation générale des taux d'intérêt, une chute des devises et des marchés de ces pays, au point que les membres du G20 de Saint-Petersbourg ont dû annoncer la création d'un fonds de stabilisation de leurs changes.

Si la zone euro semble sortir de la récession, avec une bonne tenue des marchés, la reprise reste à confirmer. Des zones d'ombre persistent. Le chômage ne cesse d'augmenter, touchant particulièrement les jeunes, notamment en Grèce et en Espagne. Le taux moyen de chômage de la zone euro atteint 12,2 %, et de forts contrastes apparaissent entre les taux de chômage des pays de la zone euro: 5,3 % en Allemagne, 10,9 % en France, 12,2 % en Italie, 26,9 % en Espagne, 26,8 % en Grèce. Le dernier rapport de la BCE montre que l'octroi de crédit au secteur privé dans la zone euro a reculé de façon préoccupante au cours du premier semestre, les banques renforçant leurs fonds propres.

Dans ce contexte de fragilité persistante, la poursuite des politiques monétaires accommodantes paraît encore prévisible pour soutenir les économies convalescentes. La BCE confirme en effet sa politique de taux bas pour une période prolongée, le taux directeur étant à 0,5 %, son plus bas niveau historique. Quant à la FED, elle continue à maintenir ses taux directeurs au plus bas niveau, entre 0 % et 0,25 % et a annoncé un report de la sortie de l'assouplissement quantitatif (planche à billet) préférant attendre une confirmation de la reprise économique américaine.

II- LE PROJET DE LOI DE FINANCES ET SES CONSEQUENCES

SUR LES COLLECTIVITÉS

1 - Contexte national du Projet de Loi de Finance 2014

A - Les prévisions de croissance sont contrastées

L'OCDE est la première grande organisation internationale à avoir révisé ses prévisions de croissance pour la France. Elle prévoyait au mois de septembre une croissance de 0,3 % pour 2013, liée notamment au rebond surprise du PIB au 2ème trimestre, alors qu'au printemps une contraction de -0,3 % était projetée. Ce nouveau pronostic est en revanche très largement supérieur aux prévisions officielles du FMI qui a confirmé au mois d'août une contraction de 0,2 % du PIB pour la France. Le gouvernement, quant à lui, prévoyait un taux de croissance très modéré de 0,1% sur 2013 mais la prévision officielle de croissance retenue à ce jour pour la préparation de la loi de Finance 2014 s'établit à 0,9 %, sachant qu'une augmentation de 0,1 point de PIB sur une année équivaut à 1 milliard de recettes supplémentaires.

B - La poursuite de la réduction du déficit

Bruxelles a donné un sursis à la France pour ramener d'ici 2015 son déficit sous la barre des 3 %. Le déficit 2013 devrait atteindre 4 % du PIB, au lieu des 3,6 % prévus initialement par le Projet de Loi de Finance 2013 (PLF). Pour 2014, le déficit prévu est de 3,6 % du PIB. Le déficit budgétaire devrait se situer aux environs de 82 milliards en 2014.

Pour réduire le déficit, le Projet de Loi de Finance 2014 axe à présent l'effort de redressement par la réduction des dépenses publiques à hauteur de 80 % et 20% par les recettes.

Les grandes orientations du PLF 2014 annoncent une priorité donnée pour la croissance et pour l'emploi.

Sur les 15 milliards d'économies annoncés, 9 milliards seront économisés sur les dépenses de l'Etat, de ses opérateurs et des collectivités locales, et le solde sur les régimes sociaux. Au niveau des dépenses de fonctionnement de l'Etat, les économies seront réalisées sur les moyens courants des ministères qui baissent de 2 % par rapport à 2013. Grâce à la stabilisation de la masse salariale, les effectifs supplémentaires déployés dans l'Education, la Justice et la Sécurité sont compensés par des réductions effectués sur d'autres postes.

Dans ce cadre, la participation des collectivités est appelée au travers d'une baisse historique des dotations de l'Etat à hauteur de 1,5 milliard € en 2014 et 1,5 milliard € en 2015.

Cette contribution nouvelle des Collectivités Locales et les modalités de sa répartition ont longuement été discutées entre le gouvernement et les associations d'élus locaux dans le cadre du Pacte de Confiance et de Responsabilité établi entre l'Etat et les Collectivités. La conférence des

Finances Publiques Locales du 16 juillet 2013 a permis de conclure les négociations entre l'Etat et les collectivités.

2- L'évolution des concours de l'Etat prévue dans le Projet de Loi de Finance 2014

A- Un prélèvement exceptionnel de 1,5 Md € en 2014 et 1,5 Md € en 2015 opéré sur les Collectivités locales

L'enveloppe normée des dotations de l'Etat diminuera de 1,5 Mds € en 2014, soit -3,3 % pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui passe de 41,5 à 40,1 Mds €.

Ce nouveau prélèvement se répartit comme suit :

	Communes et EPCI	Départements	Régions
Part de chacune des catégories de collectivité territoriale	56 %	32 %	12 %
Total : 1,5 Milliard	840 Millions	476 Millions	184 Millions

C'est donc le bloc Communauté/EPCI qui supportera le prélèvement le plus important.

Cette répartition, comme l'avaient demandé les élus locaux, ne fera pas l'objet de différenciation par niveaux de collectivités mais sera proportionnelle au budget de chacun.

Ainsi, au sein du bloc communal, la répartition entre chaque commune et chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre est proportionnelle à ses recettes réelles de fonctionnement, et non selon un mécanisme de péréquation comme l'aurait souhaité la Cour des Comptes.

Le prélèvement opéré serait de l'ordre de 0,8 % des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions). Si le principe est simple, avec un taux uniforme, la formule de calcul chiffrée permettant à chaque collectivité d'établir le montant n'est pas encore connue. Des interrogations demeurent en effet, quant au périmètre retenu des recettes :

- les flux croisés entre communes et communautés (en tout premier lieu les attributions et compensation) seront-ils bien défalqués du montant des recettes réelles ?
- Les modifications des périmètres intercommunaux (survenus depuis 2012, date des derniers comptes administratifs disponibles) feront-ils l'objet d'un retraitement ?

B - La progression de la péréquation

1. Financement de la péréquation via les dotations

Au sein de l'enveloppe normée (ensemble des concours de l'Etat), la péréquation verticale qui consiste pour l'Etat à répartir les dotations vers les Collectivités Locales, en fonction de certains critères de ressources et de charges, progresse de 109 millions d'€ :

- +4 % (60 M€) pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- +4 % (39 M€) pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- +2 % pour la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Il faut rappeler que la répartition interne de cette enveloppe doit financer aussi :

- l'évolution de la DGF liée à la croissance de la population et au développement de l'intercommunalité,
- la progression des dotations de péréquation.

Déjà l'année dernière, l'enveloppe dédiée à la DSU avait augmenté de plus de 9 %. La progression de la péréquation se confirme donc bien dans le PLF 2014 .

Corollairement, les compensations et dégrèvements fiscaux devraient être également à la baisse, comme l'a confirmé la tendance de ces dernières années -4,10 % sur les compensations fiscales (en 2013, - 4,10 % et -4,70 % pour les dégrèvements fiscaux).

2. L'évolution du FPIC

Malgré le nouveau prélèvement de l'Etat opéré sur les collectivités, le PLF 2014 ne remet pas en cause la montée en charge du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC), acté sur le principe par la loi de Finances 2011 et créé dans ses modalités d'application par la loi de Finances 2012. Pour rappel, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour les reverser à d'autres collectivités sur la base d'un critère de richesse.

Au niveau national, les ressources de ce Fonds de péréquation ont été fixées respectivement à :

- 2012 : 150 M€
- 2013 : 360 M€
- 2014 : 570 M€
- 2015 : 780 M€
- 2016 : 1 Md €, soit 2 % des ressources fiscales du bloc EPCI et communes.

Le précédent projet loi de finances prévoyait que le prélèvement des EPCI et communes s'effectue sur la base d'un nouvel indicateur de richesse, le potentiel financier agrégé (PFIA) qui s'applique au niveau des ensembles intercommunaux. Cet indicateur de richesse agrège en effet un panel très larges des ressources des communes et de l'EPCI.

Le PFIA est pondéré toutefois par un coefficient logarithmique prenant en compte la population, en remplacement des strates démographiques prévues dans le PLF 2012.

Sont contributeurs, les ensembles communaux et intercommunaux dont le potentiel financier est supérieur à 90 % du PFIA moyen national.

La Loi de Finances 2013 avait rajouté en plus du PFIA un nouvel indicateur de richesse, l'écart au

revenu par habitant, qui augmente les amplitudes de prélèvement au détriment des territoires urbains.

Le PLF 2014 prévoit certains ajustements au niveau du FPIC :

- il augmente la pondération du critère revenu qui était fixée à 20 % dans le PLF 2013 et qui passe à 25 % dans le PLF 2014,
- Le seuil de la fiscalité pour être bénéficiaire du FPIC évoluera de 0,75 à 0,8 (une centaine de communes ou groupements serait concernée),
- le plafond de contribution au FPIC passera à terme de 11 à 13 % des ressources fiscales.

3 - Les mesures bancaires et fiscales

A/ L'accès au crédit

L'accès au crédit du secteur public local a été facilité par certaines mesures prises :

- la création d'une nouvelle banque publique des collectivités locales autour de la Banque Postale, avec l'appui de la CDC : la Banque Postale devrait réaliser 3 milliards d'€ de prêts en 2013,,
- l'ouverture d'une enveloppe de prêts sur fonds d'épargne de 20 milliards d'€ sur la période 2013-2017 pour les investissements de très longs termes des collectivités,
- le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires prévoit des dispositions permettant la mise en place de l'agence de financement des collectivités locales qui permettra aux collectivités d'avoir des sources de financement alternatives et complémentaires au crédit bancaire classique.

B/ Mesures fiscales

1) L'annonce de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

En amont du PLF 2014, le Premier Ministre a confirmé le lancement de la vaste réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation, lors de la conclusion des travaux du Pacte de Confiance et de Solidarité du 16 juillet 2013 et, que cette révision se ferait en étroite collaboration avec les associations d'élus.

L'objectif affiché est de rapprocher les bases des locaux d'habitation de la réalité du marché, de simplifier le mode de calcul des valeurs locatives, de prévoir un dispositif de mise à jour permanent et de conférer un rôle plus central aux collectivités locales en leur donnant une plus grande autonomie fiscale. Il faut rappeler que les valeurs locatives sont calculées sur la valeur locative des biens. Etablie en 1970, cette valeur a fait l'objet de multiples remaniements mais ne reflète plus la

réalité du marché locatif. Compte tenu de l'ampleur de cette réforme, le gouvernement se donne 4 ans pour la mener à terme. Cette réforme s'inscrit dans la continuité de celle engagée pour la révision des valeurs locatives des locaux professionnels qui concerne 3,3 millions de locaux, celle des valeurs locatives des locaux d'habitation concernera 33 millions de locaux.

2) Les mesures relatives aux logements vacants et au foncier non bâti.

La Ville d'Aix fait partie des communes incluses dans le périmètre des zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants dans lequel s'applique d'office d'une part la taxe sur les logements vacants perçue au profit de l'Etat, mais aussi la majoration de plein droit de certains terrains constructibles du foncier non bâti. L'article 1396 du Code Général des Impôts, découlant de la loi de finances de 2013, instaure à partir du 1er janvier 2014 une majoration obligatoire de la valeur cadastrale des terrains constructibles. Il est prévu non seulement une majoration de 25% de l'assiette des terrains concernés mais aussi l'application d'un montant forfaitaire de 5€ par m2 en 2014 et 2015, et de 10 € par m2 en 2016. C'est dans ce cadre que la Ville a pris une délibération visant à exonérer les terrains concernés au Conseil Municipal du 23 septembre 2013.

4 - La situation de la Ville d'Aix

A. La baisse des dotations de l'Etat

1- La DGF

Pour rappel, la DGF qui constitue la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales est constituée de 2 parts :

- la dotation forfaitaire de base,
- la part garantie qui correspond à l'enveloppe sur laquelle s'applique la péréquation.

Jusqu'à présent, la Ville était pénalisée par rapport aux prélèvements effectués au titre de la péréquation sur la part garantie de la DGF mais ne l'était pas sur la dotation de base.

L'année 2014 marque une nouvelle étape dans la baisse de la DGF, liée à l'effort demandé par l'Etat aux collectivités de participer au redressement des comptes publics (1,5 Md en 2014 et 1,5 Md en 2015).

a/ Nouveau prélèvement sur la dotation de base

Pour la Ville, ce nouveau prélèvement se chiffre sur la seule année 2014 à -1,5 M€, soit -6,4 % de la DGF, et se renouvellera en 2015.

b/ Poursuite de la baisse de la dotation de garantie de la DGF

Depuis plus de 3 ans, la Ville d'Aix en Provence supporte une baisse de la dotation de garantie de

la DGF liée principalement à l'effet de la réforme de la péréquation. Dans le PLF 2012, il était prévu que, si le potentiel fiscal par habitant était inférieur à 0,75 x potentiel fiscal moyen par habitant constaté au niveau national, la dotation de garantie était minorée.

Compte tenu de son potentiel fiscal, la Ville s'est vu appliquer en 2011 et en 2012 le niveau maximum de baisse de la part garantie de la DGF plafonné à 6 %. En 3 ans, la Ville a perdu respectivement sur la part garantie de la Dotation Globale de Fonctionnement :

- 406 000 € en 2011
- 408 000 € en 2012
- 338 000 € en 2013

Soit un montant cumulé de 1 150 000 € au titre de la péréquation. Pour 2014, nous ne disposons pas à ce jour d'information quant au prélèvement effectué au titre de la péréquation, compte tenu du nouveau prélèvement effectué sur la dotation de base de la DGF. Il devrait néanmoins être de même ordre de grandeur que les années précédentes.

Nous constatons, en effet, que la minoration de la dotation de garantie de la DGF est principalement concentrée sur les villes.

2- La DSU

Depuis 2012, la Ville a perdu son éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine qui représentait 1 519 143 € en 2011. Parmi les 4 critères retenus pour le calcul de l'indice synthétique déterminant l'éligibilité, la Ville a été pénalisée par l'évolution tendancielle de 2 critères : l'écart au revenu par habitant et le taux d'APL. La loi ayant prévu une sortie progressive à cette dotation sur 3 ans, par rapport à la date de sortie de l'éligibilité, soit 2012, la Ville subira, en 2014, une perte de 379 786 €, soit une perte cumulée depuis 2011 de 759 572 €.

B. Au niveau des compensations

Les exonérations de fiscalité directe compensées par l'Etat représentent une ressource en diminution régulière au cours des dernières années.

C. Au niveau du prélèvement du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)

Au titre du FPIC, la Ville a été prélevée de :

- 2012 : 187 000 €

- 2013 : 629 800 € (au lieu des 525 800 € initialement prévu)

En 2013, la Ville a donc reversé 3,4 fois le montant acquitté en 2012. La très forte progression constatée en 2013 découle de plusieurs facteurs :

- l'introduction du nouveau mécanisme de la contribution du FPIC voté par la Loi de Finance 2013, basé sur un indice synthétique intégrant le revenu par habitant,
- l'évolution du potentiel fiscal agrégé (PFIA) de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix qui a augmenté de 3,5 % alors que la moyenne au niveau national n'est que de 0,7 %, et que le revenu fiscal par habitant progresse de 4,3 % contre 2,5 % au niveau national. Il en résulte que l'écart à la moyenne augmente.

Une étude réalisée par le Cabinet Ressources Consultants Finances fait apparaître que l'écart croissant entre le PFIA par habitant et la moyenne s'explique à 3 niveaux :

- la progression en valeur du potentiel de +3,5 % qui témoigne d'une bonne vitalité du territoire,
- la stagnation de la population sur le périmètre de l'agglomération (369 076 habitants en 2012 et 369 321 habitants en 2013, soit 245 habitants de plus) qui entraîne une hausse plus rapide du potentiel financier moyen par habitant (+3,9 %),
- enfin, l'impact des réorganisations territoriales au niveau national qui s'illustre par la très faible progression du potentiel financier agrégé moyen par habitant (+0,7 %). En effet, les territoires qui se regroupent affichent un niveau de richesse « apparent » par habitant plus faible que les anciens territoires pris individuellement, par application du coefficient multiplicateur de la population propre au FPIC. Il en résulte que cet effet risque d'être encore plus marqué en 2014, pénalisant les territoires dont le périmètre reste stable avec une population en faible évolution.

Nous prévoyons en 2014 un prélèvement du FPIC de l'ordre de 1 Million d'€, ce qui représente une augmentation de 458 200 € par rapport à 2013.

La montée en puissance du prélèvement du FPIC va s'effectuer jusqu'en 2016, sachant que la création de la future de la métropole en 2015, si elle est confirmée, reconfigurera les données, et notamment le calcul du potentiel fiscal agrégé, avec le nouveau périmètre.

Au total, la baisse des dotations de l'Etat, ainsi que la montée du FPIC se décompose de la façon suivante en variation $n-1/n$:

Baisse des dotations de l'Etat	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Péréquation part garantie DGF	406 000	408 000	338 000	1 550 000		1 152 000
Nouveau prélèvement dotation de base DGF	0	0			1 650 000	3 200 000
Sortie DSU		151 914	227 871	379 786	759 571	1 519 143
FPIC	0	187 000	442 800	458 200	462 000	1 550 000
Total	406 000	746 914	1 347 586	2 387 986	2 871 571	7 421 142

Entre 2014 et 2015 particulièrement, la Ville d'Aix en Provence est confrontée à une baisse historique des dotations de l'Etat avec l'effet conjugué de la poursuite de la péréquation sur la part garantie de la DGF, le nouveau prélèvement sur la dotation de base de la DGF, la poursuite de la sortie de l'éligibilité à la DSU et enfin, pour achever le contexte, la montée en puissance du FPIC.

La baisse des dotations de l'Etat s'accroît particulièrement en 2014 et 2015 :

- 2014: -2 387 986 €
- 2015: -2 871 571 €

5- Les conséquences prévisibles de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Sa création prévue au 1er Janvier 2016 va non seulement entraîner un bouleversement institutionnel des collectivités locales avec les nouvelles répartitions de compétences mais aussi, des conséquences financières sur les ressources des communes et des conséquences fiscales du fait de l'harmonisation des taux de métropole prévue.

La chute probable des ressources des communes se situe à différents échelons :

► **au niveau des reversements de fiscalité** : Les Communautés d'agglomération effectuent sur les communes 2 types de reversements :

→ **la dotation de solidarité communautaire** : en fonction de l'évolution des charges

transférées et de la croissance du produit fiscal, les EPCI ont la faculté de reverser aux communes membres une dotation supplémentaire, la dotation de solidarité communautaire, en fonction de certains critères de répartition. Cette ressource est particulièrement importante pour les communes du pays d'Aix. Elle conditionne l'équilibre financier de l'ensemble des communes, d'autant plus qu'elle constitue une recette de fonctionnement, et peut être remise en cause dès lors la création de la métropole.

Pour la Ville d'Aix en Provence, le scénario possible d'une suppression totale de la Dotation de Solidarité Communautaire conduirait à une perte financière de 25 millions d'€, et le scénario d'une application des critères actuels de répartition pratiqués par la Communauté Urbaine de Marseille, ferait perdre 17 M€.

→L'attribution de compensation : elle est déterminée en fonction de l'évaluation des charges et produits actée au moment du transfert de compétences entre les communes et les communautés d'agglomérations. **L'application de la baisse de 5% prévue l'année d'intégration , sans révision des charges et produits transférées, conduirait à une baisse de 1,2M €**

► **Au niveau des Fonds de concours d'investissement**

De même la remise en cause des Fonds de concours d'investissement pénaliserait fortement la Ville. La Ville d'Aix en Provence a fait d'énormes efforts en matière d'investissement et l'appui financier de la CPA a été déterminant pour financer les grands projets d'investissement de la Ville. Il est évident que la baisse de ces financements entraînera une contraction des investissements qui pénalisera le niveau des équipements aixois ainsi que les entreprises aixoises.

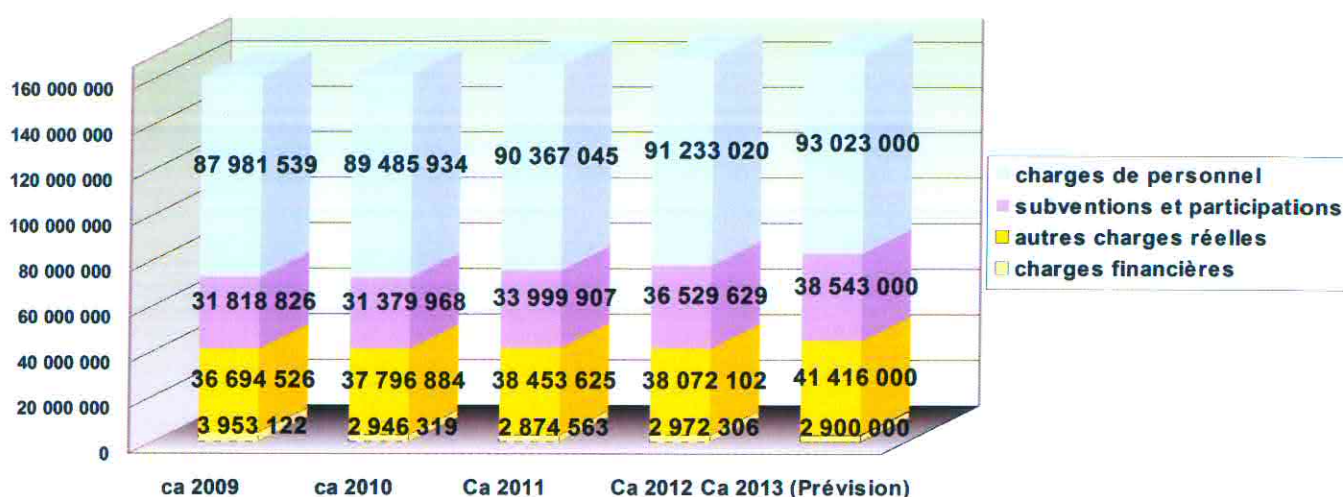
III - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

1. Evolution des charges et des produits de fonctionnement

L'étude des charges et des produits de fonctionnement ces 5 dernières années, permet de comprendre la formation de l'excédent de gestion courante.

A - Evolution des charges réelles

Total 155 105 423 160 448 013 165 695 140 168 807 057 175 882 000



1. Poste personnel

L'exécution prévisionnelle de ce poste est évaluée à 93 023 000 € en 2013 (91 233 020 € pour 2012), soit une augmentation de +1,96 % par rapport à 2012. A assiette constante, si l'on retranche les 394 000 € lié au transfert du personnel titulaire de l'EPCC, Ecole Supérieure d'Art à compter de 01/09/2013, l'augmentation est de 2,4 % (0,95 % en 2012).

La masse salariale de la Ville, même si le point d'indice est gelé depuis mai 2010, subit comme tous les ans les effets du GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Complémentairement, elle a été particulièrement impactée en 2013 par de nombreuses mesures exogènes provenant de l'Etat :

- Report sur 2013 de la revalorisation du SMIC en juillet 2012 : 160 000 €
- Evolution des cotisations CNRACL : 571 400 €
- Affiliation au régime général des élus : 336 000 €
- Diverses mesures comme le rétablissement à 1% de la cotisation au CNFPT au lieu de 0,9 %, le Régime Additionnel la Fonction Publique des instituteurs (RAFP)

Quant aux mesures endogènes qui relèvent de décisions inhérentes à la Collectivité, on peut citer notamment :

- Equipes de nettoyage des week-end : 585 000 € (dont 485 000 € sont inscrits en dépenses/recettes, la CPA participant au financement de ces équipes)
- Impact de la CAP avec effet au 01/01/2013 au lieu du 01/07/2013 : 160 000 €
- Revalorisation du régime indemnitaire des catégories C au 01/07/2013 : 232 000 €
- Report de l'aide aux mutuelles : 150 000 €

La Ville poursuit la stabilité de ses effectifs et la forte maîtrise de la gestion des heures supplémentaires.

2 . Poste subventions et participations

L'évolution du poste de l'ordre de 2 M€ est liée principalement à :

- subvention de Marseille Provence 2013 : 2 666 684 € (1 254 567 € en 2012), soit un différentiel de 1 412 107 € entre 2012 et 2013 au titre de MP 2013
- une évolution des dépenses de contingent (SDIS, syndicats mixtes)
- une majoration de la subvention allouée à l'Office du Tourisme de 507 000 € (+200 000 € au BP et 307 000 € au BS)

3 . Poste frais financiers

En 2013, le poste frais financiers reste stable. Dans le détail, les intérêts de la dette diminuent du fait de la baisse des taux variables. Cette baisse permet ainsi de compenser la hausse combinée des frais bancaires sur les nouveaux contrats, et celle des intérêts des lignes de trésorerie liée à la hausse des marges sur ces produits.

4 . Autres charges réelles

Ce poste inclut principalement les dépenses courantes des services, les rattachements prévisionnels, les dépenses liées à la DSP Crèches.

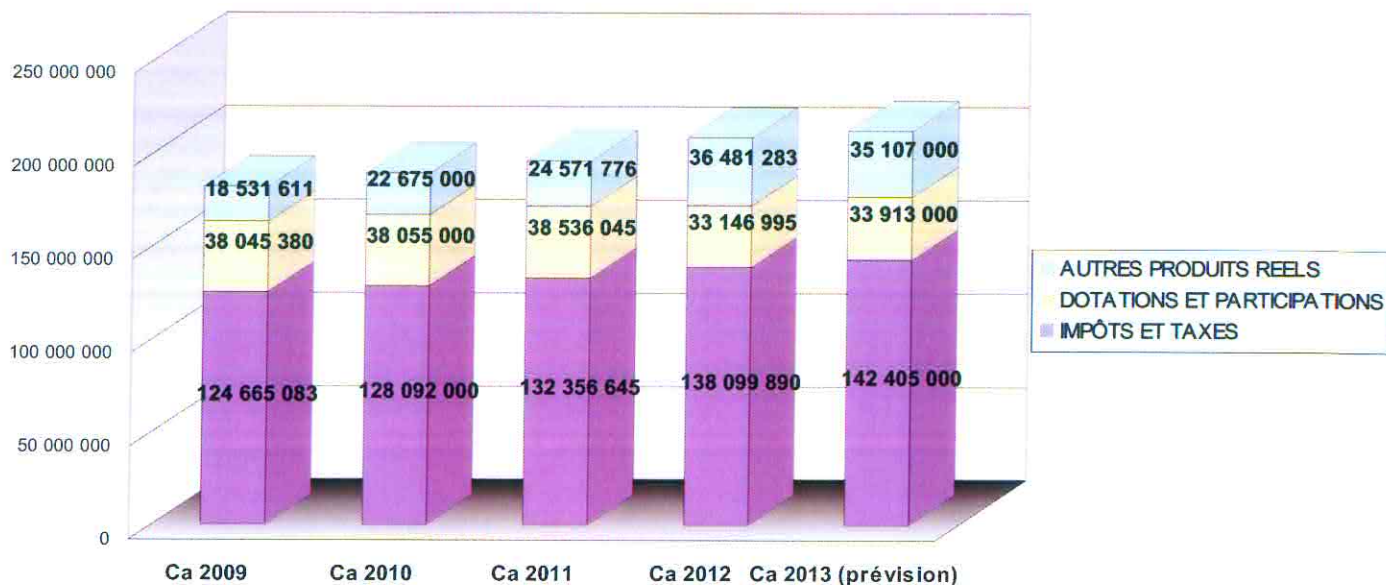
L'évolution de ce poste de +3,3 M€ est particulièrement liée aux augmentations suivantes :

- fluides : 862 000 €
- crèches : 502 000 €
- reversement FPIC : 629 000 €
- fonctionnement des services : +1,2 M€

B- Evolution des produits réels

Sur ces 5 dernières années, les produits réels évoluent de la façon suivante :

Total Produits 181 242 074 188 822 000 195 464 466 207 728 168 211 425 000



1 . Poste impôts et taxes

Le poste impôts et taxes a évolué de plus de 4,3 M€ entre 2012 et 2013, soit + 3,12 %. Ce poste comprend 2 volets :

a / Fiscalité (impôts ménages et reversement de fiscalité)

Le volet fiscalité a évolué de 3,7 % pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 1,8 M€ au titre du produit des impôts ménages, avec le maintien des taux ménages et un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de 1,8 %, voté par la loi de finances de 2013, soit une évolution d'environ de 2,56 % du produit fiscal. Entre 2011 et 2012, les produits de la fiscalité avaient évolué de 3,5 % et bénéficié également d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de 1,8 %.
- une augmentation de 2,6 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire liée au reversement de 2 rôles supplémentaires de 1,8 M€ par la CPA. Pour rappel, la DSC avait été majorée en 2012 par l'intégration dans son montant des Fonds de Concours de fonctionnement de la CPA (Fonds de Concours pour les équipements culturels et sportifs pour 3,6 M€) et d'un rôle supplémentaire de 1 M€.

b/ Impôts indirects et taxes

Le volet impôts indirects et taxes a subi une baisse de l'ordre de 0,8 % en raison de :

- une diminution du produit des jeux de près de 5 % (-350 000 €)
- la taxe additionnelle au droit de mutation se maintient encore à des niveaux élevés avec un montant prévisionnel estimé à 7,9 M€ sur 2013.

2 . Dotations et participations

	CA 2012	Prévisions CA 2013	Ecart	Evolution en %
Dotations compensations	29 727 992 €	28 956 566 €	-771 426 €	-2,59 %
Participations	3 419 003 €	4 956 434 €	+1 537 431 €	+44,97 %
Dotations compensations et participations	33 146 995 €	33 913 000 €	766 005 €	2,31 %

a/ Dotations compensations :

La diminution de -2,59 % de ce poste est liée principalement aux facteurs suivants :

- la baisse de la DGF sur la part garantie de 338 000 €,
- la nouvelle diminution de 227 871 € de la dotation de solidarité urbaine liée à la 2ème année de sortie de l'éligibilité, qui se cumule celle de -151 914 € supportée en 2012, soit une perte cumulée de 376 785 € depuis 2012,
- la poursuite de la baisse des compensations de l'Etat.

b / Participations

Ce poste a été majoré en 2013 par des ouvertures en recettes/dépenses :

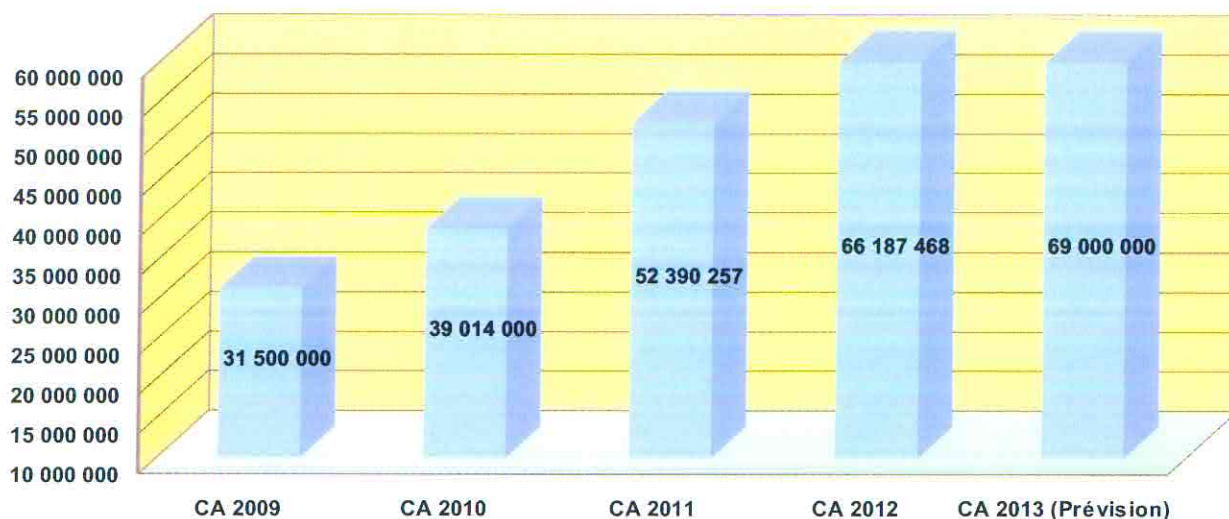
- ANRU : 185 000 €,
- FIPHP : 184 000 €,
- Convention Ville/CPA pour le nettoyage : 485 000 €,
- Mission réhabilitation du Centre Ville avec la SEMEPA : 300 000 €,
- MP 2013 : 200 000 €.

3 . Autres produits réels

L'évolution de ce poste s'explique principalement par un montant élevé de cessions immobilières (15 319 800 €). Hors cessions, le montant prévisionnel de ce poste est de 19 787 200 €, soit une diminution de 1% par rapport à 2012, lié à la baisse du produit du stationnement et la déduction de la recette exceptionnelle de 2012 de la ZAC de Ravanas (700 k€).

2. L'Investissement

A- Évolution des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)

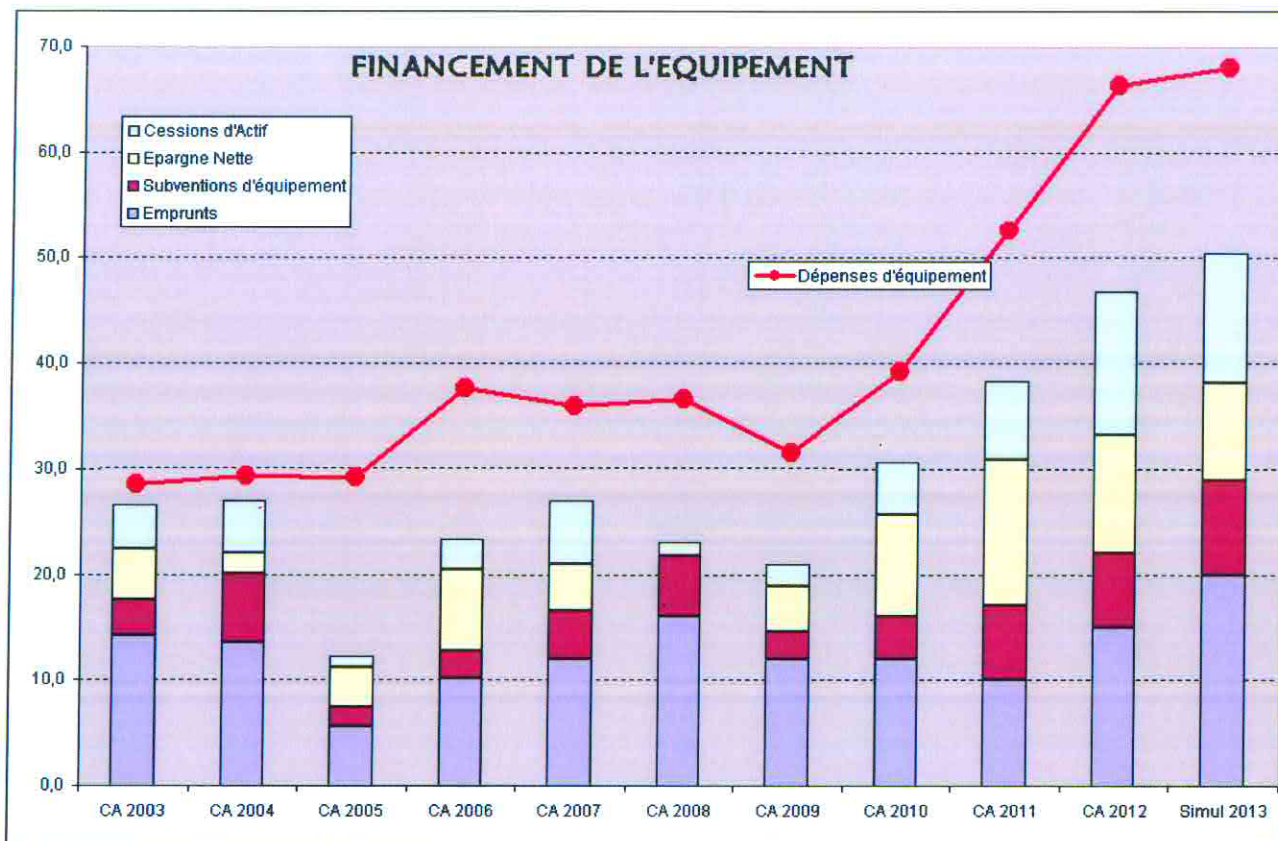


L'exécution prévisionnelle 2013 des dépenses d'équipements se caractérise **par une amélioration du taux de réalisation des dépenses d'équipement avec un taux de 78 %**

Ce volume important d'investissement a pu être réalisé grâce notamment à un apport élevé de cessions d'actifs et de subventions d'investissement reçues.

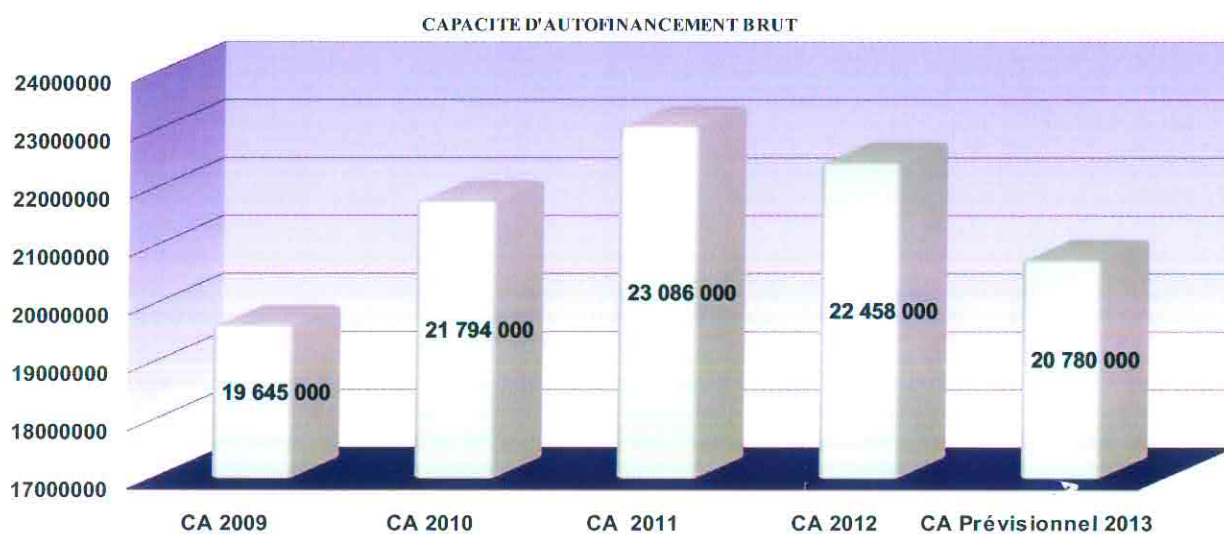
B- Le financement des investissements

Les principales sources de financement des investissements sont l'autofinancement brut, l'emprunt et les ressources propres (FCTVA, amendes de police, TLE, cessions d'actifs...).



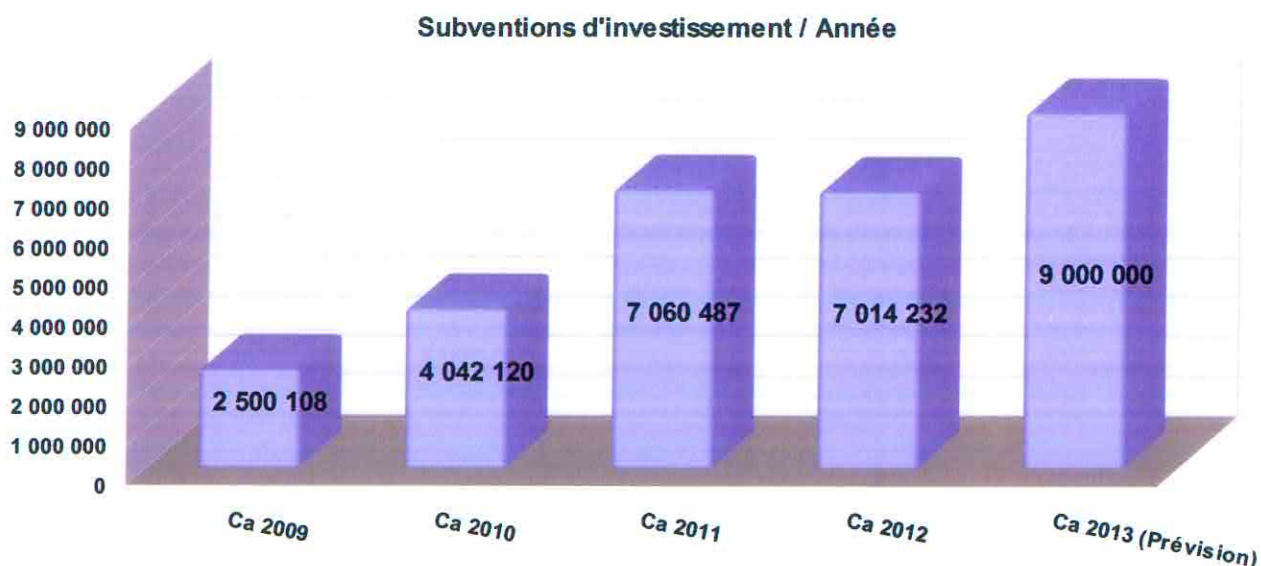
1. L'autofinancement

La capacité d'autofinancement brut correspond au résultat comptable de fonctionnement de l'exercice majoré des dotations aux amortissements et des provisions nettes de reprises.



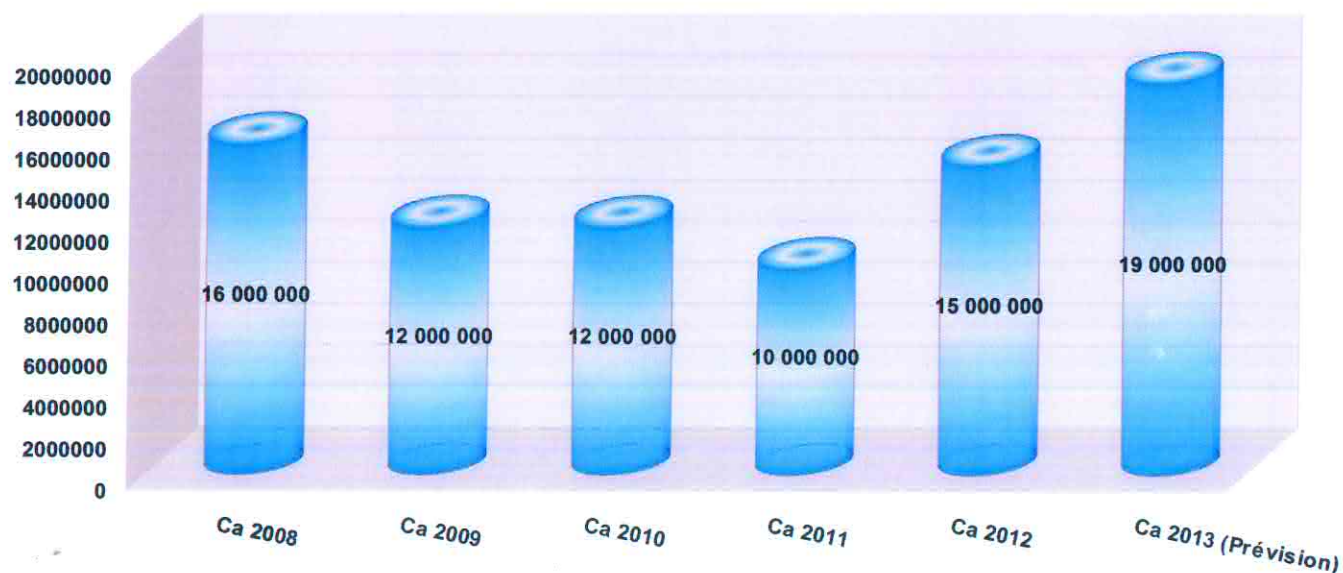
Si le résultat comptable prévisionnel ([recettes réelles de fonctionnement + recettes d'ordre de fonctionnement]-[dépenses réelles de fonctionnement + dépenses d'ordre de fonctionnement]) est estimé à environ 13 843 689 € (en 2012 : 15 400 000 €), les amortissements et provisions diminués des reprises de provisions s'élèvent à 6 936 311 € (en 2012 à 6 735 000 €).

2 . Les subventions d'investissement



On constate depuis 2011 une forte progression des subventions d'investissement, proportionnelle aux investissements portés par la Ville et liée à une recherche de financement permanente auprès des partenaires institutionnels.

3 . Le recours à l'emprunt



L'évolution du recours à l'emprunt classique est liée directement à l'amélioration du taux de réalisation des équipements en 2012 et en 2013, ainsi qu'au resserrement de l'épargne nette. Complémentairement à l'emprunt classique, la Ville a recours à l'utilisation des contrats multi-index reconstituables dont les écritures s'équilibrent en dépenses et recettes.

3. État de la dette

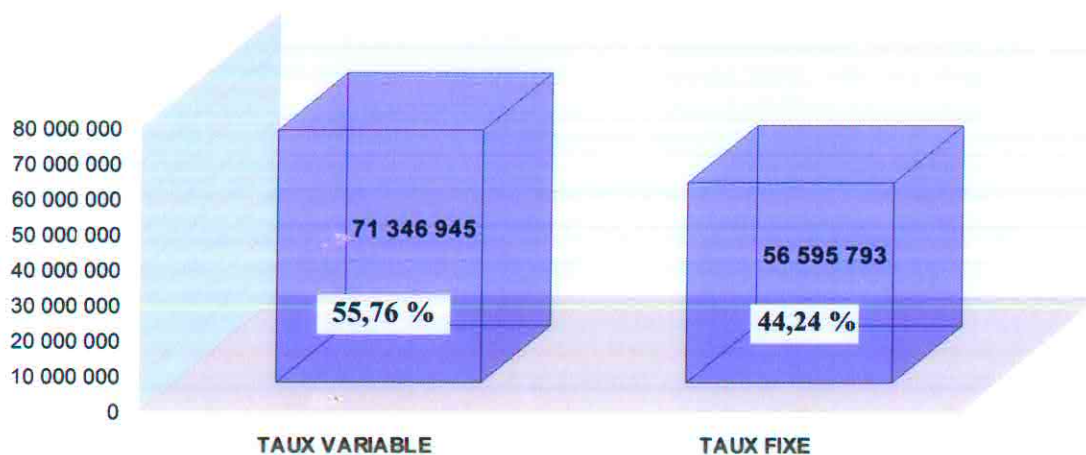
A - Encours de la dette au 31 décembre



Les évolutions depuis 2011 du capital restant dû et de la dette par habitant sont directement liées à l'augmentation des investissements qui ont été entrepris sur cette période, le volume d'emprunt nouveau étant supérieur à l'amortissement du capital remboursé sur l'année.

La dette par habitant reste néanmoins à des niveaux inférieurs à celle des villes de même strate. A titre indicatif, les dernières données officielles publiées font un état pour notre strate d'une dette par habitant de 1 109 € en données 2010 contre 807,94 € à Aix-en-Provence à la même époque.

B - Structure de la dette



La structure de la dette reste équilibrée, avec une légère prépondérance pour le taux variable.

Le rééquilibrage intervenu en 2011 permet de contracter majoritairement sur des taux variables. Sans bouleverser l'équilibre, les emprunts encaissés en 2013 l'ont été à hauteur de 63 % en taux variables.

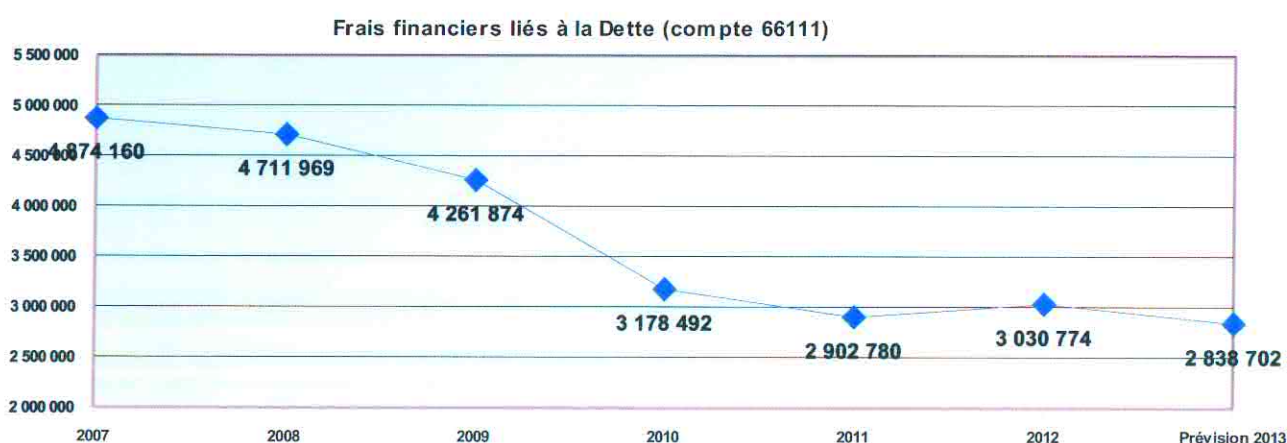
Le recours à l'emprunt à index variable offre de plus une souplesse de fonctionnement pour une gestion active de la dette. Cela facilitera les futures renégociations dès que l'accès au financement des collectivités territoriales retrouvera des conditions plus « normales ».

En effet, même si les taux d'intérêt sont toujours historiquement bas, le coût de refinancement des banques reste cher et se répercute sur les marges des emprunts proposés aux collectivités. Ces marges ont cependant diminué en 2013, notamment sous l'impulsion des conditions financières de l'enveloppe de 20 milliards d'euros dédiée au Secteur public local proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations. En outre, le risque d'assèchement du crédit s'est éloigné grâce à la politique d'injection de liquidité maintenue par la Banque Centrale Européenne.

Dans ce contexte, la ville d'Aix grâce à sa bonne santé financière, ses contacts privilégiés avec ses partenaires financiers et une mise en concurrence systématiques des établissements bancaires, a réussi à négocier des marges maximum de 1,40 % lors de la dernière consultation réalisée en juillet 2013, ce qui constituait un niveau plancher.

Cette politique a permis de diminuer les frais financiers à la charge de la Ville.

C- Frais financiers liés à la dette



Seuls apparaissent dans ce graphique les frais de la dette liés aux emprunts sans les intérêts des lignes de trésorerie. Les frais financiers estimés pour l'année 2013 liés aux emprunts diminuent légèrement (-6%).

Comme indiqué précédemment, les taux variables et notamment les taux Euribor ont diminué en 2012. Cette baisse a impacté les échéances 2013, le taux payé sur ces emprunts étant pré-fixé.

4. La fiscalité directe

Seuls sont concernés les impôts ménages, l'imposition des entreprises (CFE et CVAE) relevant de la communauté du Pays d'Aix.

A- Les taux fiscaux communaux

Depuis plus de 12 ans, la Ville d'Aix-en-Provence n'a pas augmenté ses taux fiscaux, ce qui la place parmi les très rares villes n'ayant pas augmenté leurs taux sur une aussi longue période :

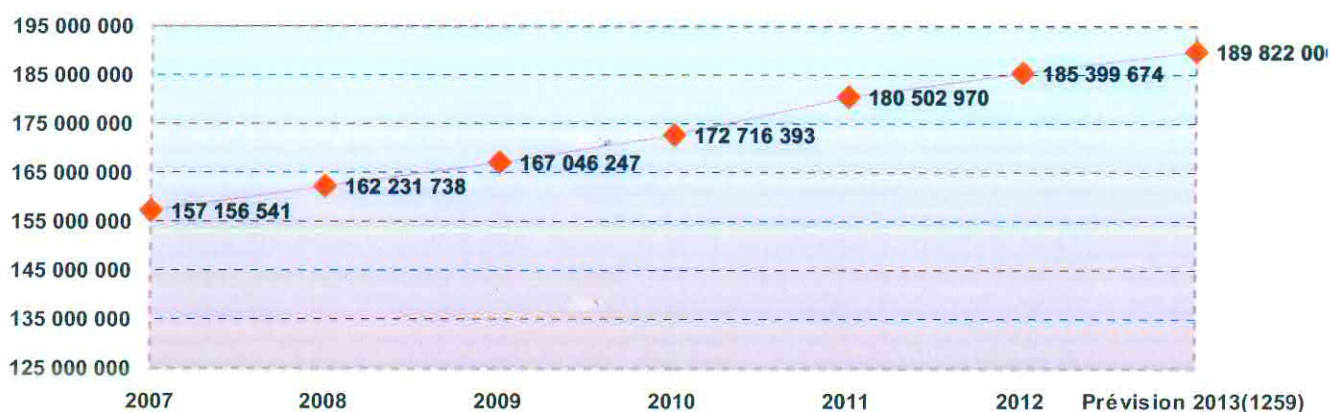
- Taxe d'habitation : **18,94 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,64 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **12,37 %**

Ce coefficient mesure le rapport entre le potentiel fiscal (bases fiscales de la commune auxquelles on applique les taux moyens nationaux de la strate) et le produit réel de la commune perçu en application de ses propres taux.

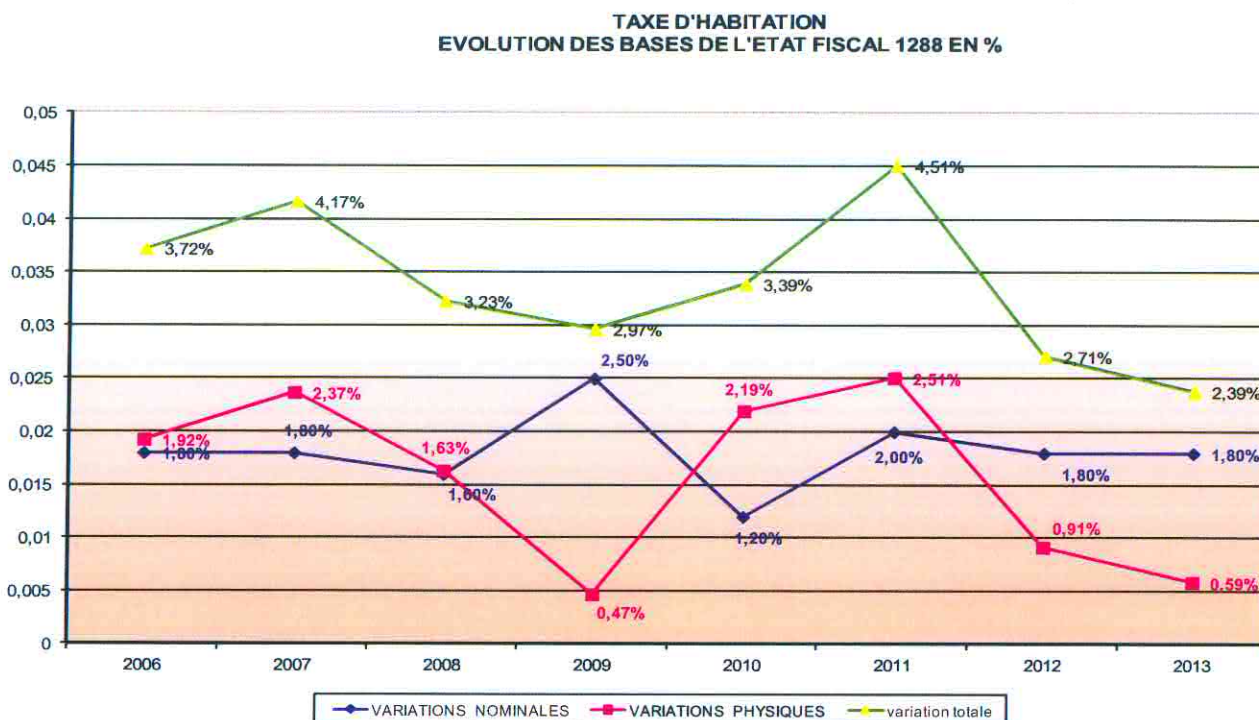
Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui est l'indicateur de la pression fiscale exercée sur les ménages, s'est stabilisé en 2013 (hors part TH de l'EPCI) avec 0,918 en 2012 et 0,919 en 2013. Il se situe dans notre ville très en-deçà de la moyenne nationale des villes de même strate démographique ;

B- Evolution des bases

Bases de la Taxe d'Habitation



Evolution des variations nominales et physiques des bases de la Taxe d'habitation



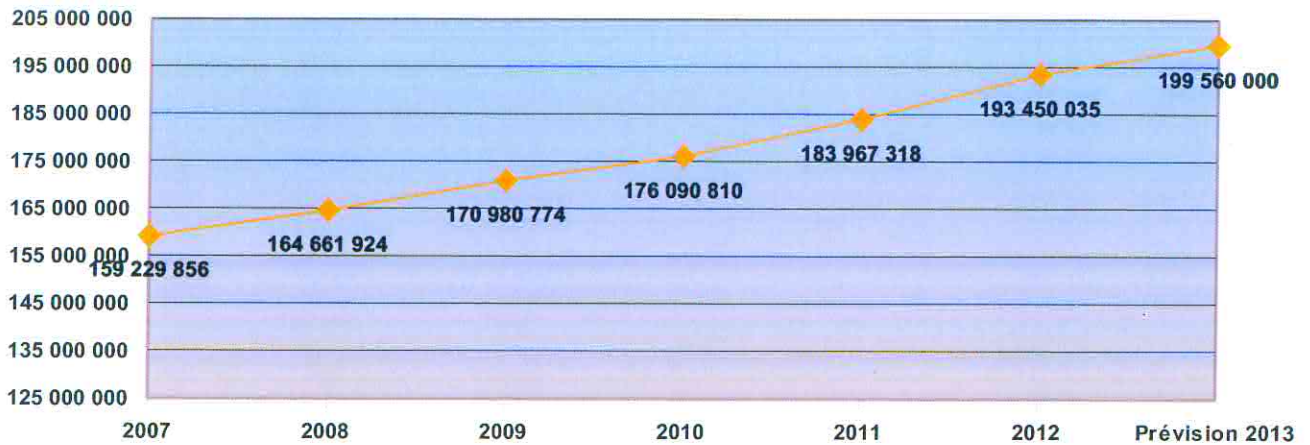
Ce graphique nous montre la part de l'évolution de l'assiette de la Taxe d'Habitation qui est liée à l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire voté par la loi de Finances et la part liée à l'augmentation physique des bases relatives aux nouvelles constructions et autres mises à jour des valeurs locatives comme les changements de catégories suite à des travaux par exemple.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire voté par la loi de Finances 2012 a été de 1,8 %.

On constate qu'après les baisses tendanciennes de 2008 et 2009, la variation physique supérieure à 2 % des années 2010 et 2011 reflète le dynamisme lié à la reprise du secteur de l'habitat sur la commune.

Par contre le fort ralentissement de 2012 et 2013 (augmentation inférieure à 1 %) pourrait être la conséquence de la crise économique qui aurait eu un impact sur les revenus des ménages avec une augmentation du nombre de foyers exonérés de taxe d'habitation, donc une diminution de l'évolution physique des bases. Ce phénomène s'était déjà produit en 2008 et 2009.

1 . Bases de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties

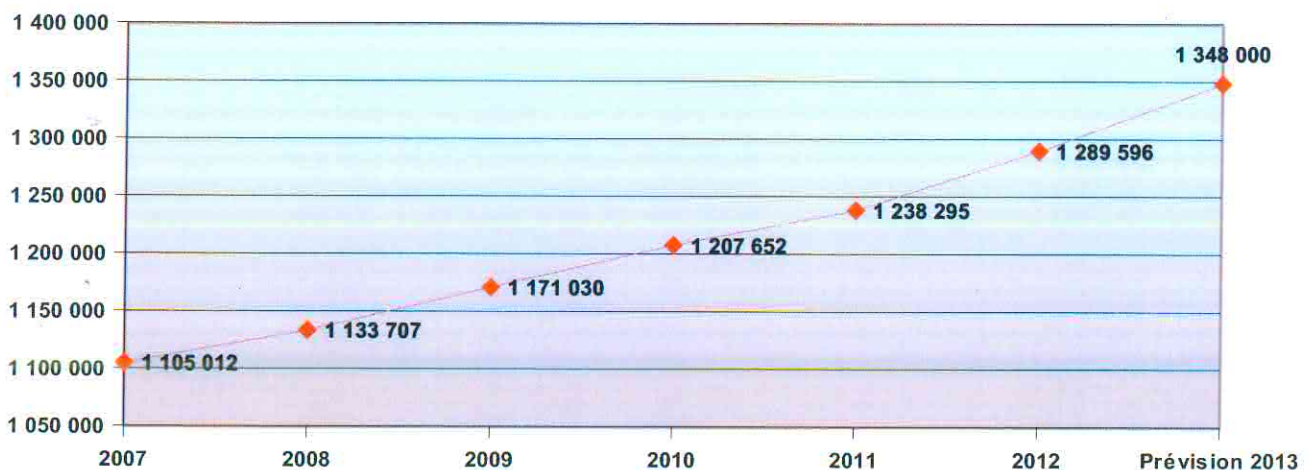


Taxe Foncière bâtie	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Evolution base en %	3,41 %	3,84 %	2,99 %	4,47 %	5,15 %	3,16 %

L'augmentation des bases de la taxe foncière est incrémentée par les effets du coefficient de revalorisation mais aussi par un travail constant d'optimisation fiscale mené sur le terrain en collaboration avec les services fiscaux du cadastre pour une prise en charge des évolutions de base dans les meilleurs délais et dès l'achèvement des travaux.

L'évolution des bases de la taxe foncière a été dynamique sur la période 2010/2012, du fait notamment de la livraison d'importants programmes immobiliers en 2011 et 2012, sur les quartiers de la Duranne, des Milles et de Sextius Mirabeau entre autres. En revanche, une inflexion se produit entre 2012 et 2013.

2 . Bases de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties



5. Grille d'analyse de la situation financière de la commune

	NORME INDICATIVE NATIONALE qui doit être	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 Prévisions
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (Dépenses fonctionnement - amortissements + remboursement du capital / recettes courantes de fonctionnement)	< à 1	0,97	0,999	0,98	0,94	0,92	0,95	0,94
RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES (personnel + contingents et participations + charges financières / recettes courantes de fonctionnement)	< 0,58	0,587	0,607	0,579	0,572	0,555	0,56	0,56
SURENDETTEMENT (stock de la dette au 31/12 / recettes courantes de fonctionnement)	< 100 %	68 %	72 %	65 %	64,6 %	64,5 %	64,7 %	65,9 %
COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (3 TAXES) (prélèvement effectué / prélèvement selon taux moyens nationaux)	< 1	0,991	0,986	0,986	0,957	0,950	0,918	0,919

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2014

La préparation du BP 2014 est marquée par le resserrement des contraintes sur les recettes de fonctionnement qui sont en diminution de 1% et des dépenses qui, à périmètre constant, évoluent de 1,5%, ce qui entraîne un effet de ciseaux :

- les dotations de l'Etat baissent de 2,3 M€ en 2014 (nouveau prélèvement DGF, sortie DSU, prélèvement FPIC).
- le produit des impôts ménages évolue quant à lui moins vite que précédemment (+3,56% en 2014 contre +4,46 % en 2013).
- les dépenses de fonctionnement sont quant à elles caractérisées par une évolution de la masse salariale de 2,8 % (hors transfert EPCC), la réévaluation du montant alloué aux crèches et la baisse du poste subventions liée à la fin de l'opération MP2013.

L'autofinancement prévisionnel (virement de la section de fonctionnement à l'investissement) peut servir d'amortissement. Sa baisse prévisible, conjuguée à celle du produit des cessions exceptionnelles, conduit à retrouver un volume d'investissement proche de celui de 2011.

Malgré ces contraintes, la Ville va poursuivre en 2014 la stabilité des taux fiscaux pour contribuer à maintenir le pouvoir d'achat des aixois. Aix-en-Provence est la seule Ville de même strate à ne pas avoir augmenté ses taux sur une aussi longue période.

Dans ce cadre financier, le BP 2014 va rassembler les politiques de la Municipalité vers l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie.

1. Projets d'investissements

Parmi les grands projets d'investissements figurent notamment :

A- Equipements

a) Universités

• CPER Médiathèque inter universitaire à Aix-en-Provence

La Ville continue sa participation au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 pour le financement de la médiathèque. Le bâtiment de 7 222 m² de 1000 places assises s'implantera sur les niveaux 1 et 3 du bâtiment du restaurant universitaire des Fenouillères.

La Ville doit participer dans ce cadre, à hauteur d'un montant total de 3 826 606 € au financement de la construction de la médiathèque universitaire et dont le coût total est estimé à 26 887 815 €. La Ville a déjà participé en 2013 à hauteur de 1 920 994 €.

Montant 2014 : 1 905 612 €

- **Plan Campus**

Le plan Campus est traduit essentiellement par l'acquisition de la propriété de La Pauliane qui accueillera la faculté d'économie, un laboratoire d'économie, des logements CROUS et une cafétéria.

En 2014 devrait être assurée la viabilisation de ces terrains en vue de leur usage.

Des études seront également lancées pour permettre une amélioration de la desserte de ces quartiers, en particulier de leur liaison avec les cités universitaires par mode doux.

Enfin, sont prévus des travaux d'aménagement de voirie dans le quartier de Cuques où seront construites 300 chambres universitaires. La Ville a déjà participé en 2013 à hauteur de 1 422 000 €.

Montant 2014 : 750 000 €

b) Bâtiments culturels et autres

- **Ecole de musique et salle des Fêtes des Milles**

Le projet de construction d'une salle des fêtes et d'une école de musique à la place de l'ancienne cave coopérative vinicole des Milles a vu son programme redéfini courant 2010 et sera terminé en 2014.

Ce projet s'articule en plusieurs parties qui permettent notamment la réalisation d'un ensemble de locaux à disposition du public Millois et d'une salle polyvalente pour les manifestations culturelles et festives.

Montant 2014 : 1 360 992 €

- **La Molière : Pôle cirque + chapiteau**

La Ville d'Aix en Provence met en place progressivement sur l'emplacement de l'ancien centre aéré de La Molière une école de cirque destinée à l'apprentissage des enfants du Territoire du Pays d'Aix. Des travaux de construction d'équipements neufs et de rénovation sont prévus sur ce site.

Montant 2014 : 300 000 €

B - Infrastructures

a) Voirie – Eclairage public

• Requalification voirie

La Ville d'Aix-en-Provence compte environ 495 km de voiries communales. Ce parc nécessite de nombreuses et récurrentes interventions des services de la Ville pour leur entretien afin d'une part de préserver la sécurité des usagers de la voirie publique, et d'autre part d'assurer la gestion de ce patrimoine routier.

- La requalification voirie entraîne une modification de l'espace public (exemple : création voie de bus, suppression ou création de voie, etc).

Plan annuel

• Rénovation éclairage public

La Ville d'Aix-en-Provence prévoit de « relanterner » et de rénover l'ensemble des 16 000 points lumineux sur l'ensemble des quartiers de la commune.

Cette opération de rénovation de l'éclairage public a pour but de remplacer les lampes au mercure par des lampes au sodium.

Sur ce nombre global, il a été répertorié 5 564 luminaires fonctionnant avec des lampes à vapeur de mercure âgés d'une trentaine d'année au minimum dont les critères de sécurité, de conformité électrique, mécanique et d'éclairage ne sont plus aux normes. De plus la vente de lampes à vapeur de mercure devrait être interdite d'ici 2015 (loi Grenelle de l'environnement).

La réduction des puissances permettra au terme de ce programme de rénovation, une économie d'énergie de l'ordre de 100 000 € par an.

Plan annuel

b) Pluvial

• Projet pluvial

En 2011 la ville d'Aix en Provence a engagé une démarche de Schéma Directeur des Eaux Pluviales afin d'établir une cartographie fiable des infrastructures en assainissement pluvial, de connaître et quantifier les secteurs présentant les insuffisances hydrauliques prépondérantes et enfin de proposer des solutions en matière de collecte, de rétention et de pré-traitement des eaux pluviales en adéquation avec les perspectives de développement urbanistique de la commune.

Aujourd'hui, cette démarche est en phase finale et permet d'aboutir à un plan d'action de résorption des principaux désordres hydrauliques. Il existe un certain nombre de "points noirs" sur la commune pour lequel il sera nécessaire de réaliser des travaux pour assurer la protection des biens et des personnes ou pour permettre une urbanisation future. Ce plan consiste en une liste de travaux chiffrés et hiérarchisés (non finalisée à ce jour). Les montants des travaux sont importants et seront à étaler sur environ 20 ans.

Plan annuel

C- Equipements sportifs

• Vestiaire club house de Puyricard

La municipalité d'Aix-en-Provence continue son programme de création et de rénovation d'équipements sportifs cherchant ainsi à répondre au mieux aux besoins des clubs locaux et à palier à l'inégale répartition des infrastructures sur le territoire.

Le secteur Nord de la Ville d'Aix-en-Provence en pleine extension, ne compte sur son patrimoine que le complexe sportif de Puyricard qui devient à ce jour insuffisant pour accueillir une demande sans cesse croissante du club de football de l'Union Sportive de Puyricard, club en pleine expansion qui compte 285 licenciés pour la saison 2010.

Le projet envisagé à Puyricard prévoit la création d'un ensemble de 6 vestiaires joueurs, chacun avec salle de douche, de 2 vestiaires arbitres, toilettes publiques, locaux de rangement, bureau et d'un club house pour le club résident.

Montant 2014 : 600 000 €

- **Maison des Arts Martiaux**

Il s'agit de la création d'un complexe de 1 700 m² sur deux niveaux. Le projet dessiné par l'architecte marseillais Christophe GULIZZI, comporte un RDC où seront installés les arts martiaux et un étage pour l'escrime. Les premiers bénéficieront, sur 500 m² de dojos séparés par des cloisons mobiles, les seconds de 12 pistes d'escrime homologuées pour la compétition. Cet ensemble comportera également pour les associations sportives une salle de réunion ou de réflexion, un bureau, une salle de gymnastique, des vestiaires...

Montant 2014 : 2 700 000 €

D - Patrimoine culturel et culturel

- **Chapelle de la Visitation**

Le monastère de la Visitation, rue Mignet, a été construit vers 1647. La superbe façade baroque de la chapelle, mise en valeur par un grand escalier et la perspective depuis la rue Constantin, a beaucoup souffert des épreuves du temps.

En 2010, l'étude préalable à sa restauration a été rendue. Ont pu être mis en évidence les désordres et les solutions pour y remédier. L'escalier doit être désolidarisé de la construction, les façades est et sud restaurées.

Montant 2014 : 375 000 €

- **Hôtel Châteaurenard**

L'hôtel Châteaurenard, immeuble classé construit au milieu du XVII^e siècle, souvent dénaturé, doit faire l'objet d'une étude d'ensemble, accompagnée d'un bilan sanitaire complet, dans l'idée de retrouver le parti d'origine, de déterminer les règles de restauration dans le cadre d'un projet patrimonial qui place cet édifice au centre de la découverte du patrimoine aixois.

Montant 2014 : 289 468 €

- **Eglise de la Madeleine**

L'église de la Madeleine, ancienne église du couvent des Frères Prêcheurs d'Aix-en-Provence, située sur la place des Prêcheurs, fait l'objet d'un programme de consolidation commencé en 2009 qui se poursuivra par un programme de restauration de l'immeuble au en 2014. Une première phase de travaux de consolidation des contreforts de l'église s'est déroulée au cours de l'année 2008-2009, travaux extérieurs essentiellement, à partir de 2010 la seconde phase prévoit des interventions sur le bâti à l'intérieur de l'église.

Montant 2014 : 900 000 €

- **Place d'Albertas**

La Ville va procéder à la restauration de la place et de la fontaine d'Albertas.

Montant 2014 : 409 555 €

- **Changement des cintres du Festival**

Il est prévu pour la scène de l'Archevêché le changement des cintres. Ceux-ci constituent les éléments déterminants de la manipulation des décors des opéras organisés en ce lieu.

Montant 2014 : 1 025 000 €

2. Les actions menées en 2014

A - Culture

La Ville poursuivra les travaux d'amélioration de l'Ecole Supérieure d'Art Félix Ciccolini et validera le programme pluriannuel définissant les travaux d'adaptation aux nouvelles contraintes pédagogiques et techniques.

La Ville continuera son soutien aux partenaires associatifs qui rénovent et développent leurs équipements tels que la Fondation Vasarely, le Pôle Cirque de la Molière, Seconde Nature.

Les travaux de rénovation de la Bibliothèque Méjanès ainsi que l'aménagement du Forum Culturel seront poursuivis.

L'année 2014 verra le fonctionnement de nouveaux équipements tels que le Conservatoire de Musique et de Danse Darius Milhaud et la nouvelle Bibliothèque Li Campanetto aux Milles.

B - Education

La préparation de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires continue, et devrait être effective à la rentrée scolaire 2014.

L'aide aux écoles se prolonge au travers de l'allocation des moyens dans le temps scolaire et périscolaire.

Les travaux de réhabilitation se poursuivent ainsi que la mise en œuvre des selfs.

C- Politique de la Ville

Dans le cadre de l'évolution de la géographie prioritaire, la Ville procèdera à une évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) au travers de sa dernière année (2012/2014).

Les actions définies par le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) seront mises en place.

La rénovation urbaine des quartiers Beisson et Corsy se poursuivra avec en particulier la livraison de l'équipement de proximité Albert Camus à Corsy

D - Musées et patrimoine culturel

Le travail de définition des musées se poursuivra au travers des Projets Scientifiques et Culturels (PSC) des musées des Tapisseries et de la Bastide Cézanne.

Dans le cadre des travaux de rénovation du site du Grand Saint-Jean, une étude patrimoniale sera réalisée.

Il est prévu pour la scène de l'Archevêché le changement des cintres. Ceux-ci constituent les éléments déterminants de la manipulation des décors des opéras organisés en ce lieu.

E- Relations internationales

Trois fonctions principales sont définies à ce secteur d'activités et permettent la mise en œuvre d'actions concrètes :

1 - Attractivité du territoire

- Politique de développement touristique
- Opérations de promotion touristique croisée avec les territoires partenaires
Tübingen et Kumamoto en 2013

2 - Ouverture du territoire vers l'extérieur

- Accompagnement des entreprises locales pour leur développement économique international
- Appel à projet à destination des acteurs associatifs
- Bourses en faveur de la mobilité des étudiants
- Ateliers d'échanges culturels animés par des étudiants internationaux au sein des centres sociaux

3 - Animation du territoire

- Pilotage d'animations et d'événementiels locaux : Fête de l'Europe, Mise en réseau des partenaires internationaux sur des thèmes d'expertise municipale
- Accueil de délégations étrangères dans le cadre des 15 partenariats officiels de la Ville d'Aix en Provence
- Mise en place d'une mobilité euro-méditerranéenne de ses agents suivant les axes de la démarche Innovation Performance
- Site internet collaboratif et Newsletter

Pour rappel : données Tourisme :

Un secteur économique capital :

- 1er pôle de recrutement sur le marché du travail régional
- 6 % des emplois de la commune
- Environ 1 million de nuitées hôtelières
- Environ 900 000 euros de taxe de séjour

F- Sports

L'année 2014 marquera la poursuite des investissements afin d'étendre et d'améliorer le patrimoine sportif de la Ville. A ce titre, certaines réalisations se poursuivront, alors que d'autres débiteront.

La seconde phase de travaux du stade Fernand Bouteille à Puyricard démarrera cette année. Après la réalisation du terrain synthétique en 2013, un ensemble vestiaire/club-house/tribune jouxtant le terrain sera réalisé.

Suite aux modifications d'occupation des locaux de l'Espace Forbin, la Ville doit reloger des associations sportives. A cet égard, une structure accueillant le club de musculation (Haltérophilie et Musculation Club Aixois), mais également les clubs de Boxe (Aix Boxe

Française et Boxing Club Sextius), va sortir de terre au stade Georges Carcassonne.

La participation du Conseil Général dans nos projets de réhabilitation, nous permet de programmer différents types de travaux. Ainsi, le sol du gymnase de l'Arc de Meyran sera refait. Ce projet s'inscrit dans la dynamique impulsée depuis quelques années, en faveur du renouvellement de l'ensemble des sols sportifs des équipements couverts.

Au titre des travaux de proximité, la deuxième tranche des travaux de réhabilitation des vestiaires du gymnase de la Pioline sera entreprise. Toujours sur ce site, un 4ème court de tennis extérieur viendra compléter l'offre tennistique.

Enfin, un terrain de proximité, à l'instar de ceux créés dans plusieurs quartiers de la Ville sera réalisé aux Milles et se situera dans le complexe sportif Réquier / Castel.

La Ville poursuivra également en 2014 ses investissements pour maintenir les efforts entrepris depuis de nombreuses années, en termes d'entretien, de maintenance, d'accueil, d'accessibilité et de sécurité des installations sportives.

Ainsi, l'installation de systèmes d'alarme mais également de contrôle d'accès se poursuivra. Cela aura pour conséquence de réduire les incivilités, mais également de donner plus d'autonomie aux clubs sur nos équipements.

Un effort sera également apporté à l'hygiène dans l'ensemble de nos installations, avec des interventions régulières en utilisant des produits appropriés et le plus respectueux de l'environnement.

Enfin, les services municipaux poursuivront leurs efforts d'entretien du bâti existant (travaux en régie de plomberie, électricité, peinture,...), mais également de notre important patrimoine d'espaces verts (pelouses d'honneur et d'entraînements, plaines de jeu, ...), les divers espaces de jeux extérieurs (tennis, bouledromes, skates parc,...) en intégrant les normes en vigueur et en ayant une approche durable quand aux travaux qu'ils exigent.

Matériel sportif :

L'ensemble du matériel que la Ville met à disposition du public (scolaires, clubs) fera l'objet d'amélioration. Afin de respecter les normes et règlements, nous poursuivrons le remplacement du matériel devenu obsolète. Est concerné le matériel pédagogique, mais également le matériel sportif présent sur les équipements (buts, matériel de gym,...).

De même, les services continueront les contrôles périodiques que la loi rend obligatoire, via des organismes agréés (cages de buts notamment).

Subventions :

L'aide aux clubs sera maintenue en 2014. La Ville portera son attention sur les subventions de fonctionnement et celles relevant de demandes de subventions exceptionnelles.

Manifestations :

La Ville depuis quelques années a renoué avec l'organisation de manifestations d'envergure. 2014 demeurera sur cette lignée.

En effet, les nombreux projets portés par les 300 associations sportives aixoises trouveront un soutien logistique de qualité auprès de la Direction des Sports : accompagnement dans la démarche organisatrice, mise à disposition de personnel, de matériels, d'installations, de supports de communication...

De plus, 2 événements majeurs se pérennisent sur le territoire, à savoir la 4ème édition de l'half Ironman du Pays d'Aix, la 6ème édition du semi marathon. 2014 verra aussi le jour d'un nouveau tournoi de tennis ATP Challenger organisé au Country Club. Enfin, point d'orgue de la saison sportive, la Direction des Sports organisera, en régie, et en mobilisant l'ensemble de ses ressources, la traditionnelle soirée des Trophées, en fin d'année.

G - Petite enfance

La politique Petite Enfance 2014 s'inscrit dans la continuité des actions menées les années précédentes. Tout en poursuivant l'optimisation de l'offre de garde proposée aux familles, la Ville d'Aix-en-Provence intègre les nouvelles modalités, relatives à la prestation de service unique, définies par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du Rhône.

Les dépenses de fonctionnement de la petite enfance

a) Les crèches municipales

Depuis le 1er janvier 2009, la gestion des crèches et des autres structures municipales « petite enfance » est confiée à la société Les Petits Chaperons Rouges.

Les axes prioritaires sont :

- l'optimisation, par le gestionnaire, du taux d'occupation réel au sein de l'ensemble des structures ainsi que le développement de l'accueil à temps partiel, occasionnel en sus de l'accueil à temps plein et régulier afin de mieux répondre aux besoins diversifiés des familles,
- la maîtrise de l'impact financier lié à la mise en application de la lettre-circulaire de la CAF N°2011-105 du 29 juin 2011 relative à la Prestation de Service Unique conduisant à une baisse significative de participation de la CAF et des familles. Par avenant N°7 notifié le 1^{er} août 2013, la participation pour 2014 est fixée à 4 330 000 euros (hors ré-indexation) conformément au contrat initial + 1 170 000 euros de participation complémentaire liée à la mise en application progressive de la nouvelle réglementation PSU.

Le contrat de délégation de service public conclu entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Société « Les Petits Chaperons Rouges » arrive à échéance le 31 décembre 2014. Afin d'assurer la continuité du service public et de permettre au candidat qui sera retenu d'assurer la gestion et l'exploitation des établissements, objets de la délégation, à compter du 1er janvier 2015, la Ville d'Aix-en-Provence a entrepris de relancer la procédure de délégation de service public.

b) Les crèches associatives et parentale

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la Ville d'Aix-en-Provence poursuit depuis plusieurs années son effort financier en faveur du développement et de la diversification des modes de garde des jeunes enfants en soutenant les structures existantes.

A cet effet, elle participe, avec la CAF, au financement des cinq crèches associatives présentes sur le territoire communal. Le montant de subvention est attribué et calculé en tenant compte de la capacité d'accueil et des contraintes financières liées au fonctionnement spécifique de chaque structure.

Tout en maîtrisant les dépenses publiques, le montant des subventions versées à chacune des crèches associatives pour 2014 devra leur permettre de maintenir l'offre de garde existante mais également d'assurer la pérennité de leur structure en intégrant les nouvelles mesures imposées par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône .

c) Le Relais d'Assistants Maternelles

Le RAM a une mission d'information auprès des parents afin de promouvoir l'accueil individuel des tout-petits, des assistantes maternelles agréées et des futures assistantes maternelles. La dotation proposée en 2014 est équivalente à celle de l'année précédente.

Le déménagement du RAM dans les locaux du Château de l'Horloge et la mise à disposition d'un agent municipal permet à cette association de disposer de moyens matériels (salle + équipements) et humains supplémentaires.

Les dépenses d'investissement de la petite enfance

a) Les crèches municipales

En sa qualité de propriétaire, la Ville assure l'entretien des bâtiments et locaux communaux, accueillant de jeunes enfants. Pour maintenir et améliorer le confort au sein des crèches municipales, une enveloppe de 400 000 € sera consacrée à nouveau en 2014 à leur entretien.

Le projet de réhabilitation des deux crèches du centre ville doit permettre d'apporter aux familles un accueil de meilleure qualité et d'augmenter le nombre de berceaux. Les crèches concernées sont Baby Symphonie (rue Venel – 40 berceaux) et Pirouette (rue Chastel – 25 berceaux).

b) Les autres structures petite enfance associatives

Parallèlement, des dotations sont également attribuées aux crèches associatives et autres structures petite enfance pour la mise en conformité de leurs installations avec les recommandations des services sanitaires et de la PMI, mais aussi pour l'amélioration des équipements intérieurs et extérieurs ainsi que le renouvellement du mobilier et des jeux.

H- Jeunesse

La Direction Jeunesse et Vie Etudiante développe des actions autour de 4 axes principaux :

- Coordination et soutien aux structures destinées à l'accueil des enfants sur le territoire communal durant les périodes hors scolaires (22 structures ALSH),
 - Soutien aux équipements structurant jeunesse (MJC et Auberge de Jeunesse), aux associations porteuses de projets destinés aux jeunes dans un cadre éducatif, mise en place d'actions d'animation en direction des jeunes (Conseil Municipal Adolescents, Aix Box etc..), aide aux loisirs et vacances en partenariat avec les équipements de proximité,
 - Gestion de l'Espace Jeunesse de la Ville, permettant la pratique d'activités, l'expression artistique et culturelle, la diffusion culturelle et le développement de projets,
- Gestion du Bureau Information Jeunesse, information, orientation avec accès Internet pour les jeunes,

Fréquentation globale de l'Espace : 18 000 personnes/an

- Soutien à la vie étudiante

Les dépenses de fonctionnement du secteur Jeunesse

2014 devrait se caractériser par la poursuite des efforts entrepris pour d'améliorer la diversité, la qualité, et la sécurité de l'offre de services en direction des familles, enfants et jeunes aixois, dans un cadre budgétaire contraint. Par ailleurs, l'intégration par la ville des nouveaux rythmes scolaires devrait engendrer des évolutions dans les relations avec les ALSH et autres structures associatives de la ville.

1) Coordination et soutien des structures destinées à l'accueil des enfants durant les périodes hors scolaires (ALSH)

- L'accueil des enfants sur les périodes hors temps scolaire dans les structures de proximité ainsi que la qualité de ces services en direction des enfants à partir de 3 ans et les jeunes sont particulièrement ciblés. En effet compte tenu de la demande, l'action de la Ville se poursuivra en 2014, sur la qualité de l'accueil pour les plus jeunes et sur la prise en compte des spécificités de chaque quartier. Ce travail, lancé en 2012, relève d'une démarche concertée avec les opérateurs associatifs sur le plan communal.

- Contrat Confiance Jeunesse : ce contrat permettant un cofinancement important de la CAF sur ces actions, arrive à échéance fin 2013. Renégociation du contrat en 2014 pour la période 2014/2015/2016,

- Poursuite du lien entre la Ville et les responsables des ALSH présents sur le territoire afin de renforcer la lisibilité de l'action de la Ville dans ce secteur, d'élaborer des diagnostics permettant de suivre en temps réels les caractéristiques de l'offre et de la demande d'accueil.

- Rythmes scolaires : la prise en compte de cette mesure en septembre 2014 devrait impacter les modalités de fonctionnement des ALSH pour intégrer de nouvelles pratiques, des plages de fonctionnement modifiées et des utilisations différentes des locaux scolaires.

2) Soutien à des associations et structures portant des projets destinés aux jeunes dans un cadre éducatif, mises en place d'actions d'animation en direction des jeunes

- Soutien aux équipements structurant de la ville (MJC, Auberge de Jeunesse) et associations porteuses de projets en direction des jeunes,

- Reconstitution du dispositif estival Aix Box en collaboration avec la Direction des Sports et le CREPS d'Aix. 1000 enfants et jeunes accueillis sur des périodes de 5 jours

- Extension de ce principe sur l'Espace Jeunesse durant les périodes de vacances scolaires

- Poursuite du développement d'aide aux loisirs et aux vacances en partenariat avec les équipements de proximité (sorties à la journée, WE, semaines pour les enfants etc)

3) Espace Jeunesse de la Ville, poursuite du développement de cette structure municipale permettant d'offrir des espaces d'information, de pratiques d'activités, d'expression artistique et culturelle aux jeunes

- Elargissement de la programmation annuelle des événements et de l'animation en direction des jeunes sur le site, recherche de nouveaux prestataires afin de diversifier et

qualifier l'offre en matière culturelle et éducative, de stages et activités.

- Bureau Information Jeunesse : Poursuite de l'action d'information, d'aides à la recherche d'informations numériques (Point Cyb), d'animations thématiques : prévention routière, prévention santé, forum emploi, etc.

4) Soutien à la vie étudiante

- Poursuite de l'aide à des projets associatifs étudiants
- Développement du site internet « Aix-Étudiant »
- Développement de services (Jobs, logements,....)
- Soutien à des actions d'information, de prévention etc

Les dépenses d'investissement du secteur Jeunesse

- Espace Jeunesse : poursuite de la restructuration et aménagement progressif du 2ème étage selon transfert de la Cie J. Baiz au studio Forbin,
- Quartier de la Duranne : l'ouverture en 2014 d'une salle des fêtes permettra de faire évoluer le fonctionnement du Centre de Loisirs en l'adaptant à l'évolution du quartier,
- Quartier des Milles : équipement du local jeunes agrandi en 2013,
- Planet jeunes : poursuite de l'extension et de l'aménagement du local.

I - Troisième âge

La politique de la Ville d'Aix-en-Provence en direction des personnes du 3^{ème} âge s'organise autour des différentes manifestations et sorties qui se déroulent au cours de l'année :

- la distribution des colis de Noël dans chaque mairie de quartier,
- le repas festif en fin d'année pour l'ensemble des seniors de la Ville,
- la fête du Printemps avec la remise d'un présent aux personnes demeurant au Centre de Moyen et Long Séjour Roger Duquesne. Cette manifestation a été étendue aux résidents du Foyer-Logement Lou Paradou, de la Bastide du Figuier et de la Résidence du Jas de Bouffan. 380 personnes âgées, en moyenne, bénéficient de cette action,
- L'ouverture sur les mois de juillet et août d'un lieu où, 2 à 3 fois par semaine, nos anciens peuvent se retrouver et échanger autour d'un goûter et d'une animation musicale. Cette action, menée parallèlement à la mise en place du plan canicule, permet de lutter contre l'isolement et de compenser la fermeture des clubs seniors pendant la période estivale,
- la participation à la fête du Grand Saint Jean organisée par le CCAS de la Ville qui

réunit chaque année quelques 1000 personnes,

- l'organisation de sorties et visites à la journée permettant à nos seniors de découvrir ou redécouvrir notre région.

Le service assure également l'étude des dossiers de demandes de subventions annuelles émanant des clubs de la Ville. Les montants de subventions versés aux différents clubs seront reconduits dans un souci de maîtrise de la dépense publique.

Pour 2014, la Ville se propose de poursuivre les dispositifs existants, notamment le développement des sorties et excursions adaptées aux personnes âgées et la mise en place des « rencontres estivales » durant l'été.

J - Logements social

La Ville d'Aix-en-Provence facilite l'accès au logement social par un accueil du public, l'orientation vers les bailleurs sociaux et un accompagnement à la constitution de dossier. S'agissant des logements appartenant au contingent réservataire Mairie, la Ville propose les candidatures potentielles aux commissions d'attribution.

En effet, la ville n'est propriétaire d'aucun logement en secteur social mais bénéficie de logements mis à disposition par convention en contrepartie de la garantie d'emprunt à construction accordée aux Bailleurs sociaux.

K - Hygiène et santé

Mise en œuvre par la Direction Santé Publique, la politique de la Ville en matière de promotion, de protection de la santé et de salubrité à destination de la population aixoise se poursuivra, en 2014, au travers des actions conduites par les agents des services « Santé de la Population », « Santé Environnementale » et ceux de la mission « Développement des Actions de Santé Publique ».

1 - Au titre du fonctionnement

– Poursuite des activités de vaccinations, notamment celles relatives aux voyages (centre agréé de vaccination anti-marielle) et de conseils donnés à cette occasion dans le cadre de la médecine des voyageurs. Cependant la poursuite de ces activités est conditionnée par la prise en compte des modifications apportées par le décret n° 2013-30 du 9 janvier 2013 relatif à la mise en œuvre du règlement sanitaire international : mise en conformité du centre, ajustement mineur au demeurant, en vue de son agrément par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Paca (date butoir le 8 janvier 2014),

- Poursuite de la mission d'acquisition et de constitution des troussees de premiers secours à destination des établissements scolaires de la Ville (maternelle et primaire) pour la prise en charge, au quotidien, des blessures des élèves. Par ailleurs, la Direction Environnement et Risques Majeurs a déployé des troussees d'urgence « Risques majeurs » dans ces même écoles. Dans le cadre de l'harmonisation des produits de premier secours mis à disposition des écoles par la Ville, les services municipaux ont travaillé récemment (26/09/2013) avec l'équipe de la Direction Risques Majeurs afin que la dotation de la direction Santé Publique permette le réapprovisionnement et la rotation des produits des troussees d'urgence « Risques majeurs ». Cela sera effectif en 2014 et une procédure de mise à jour à l'attention des directeurs des écoles sera écrite conjointement par nos deux directions pour pérenniser cette démarche,
- Dans la mesure où des médecins spécialistes du sport font acte de candidature, nous poursuivrons les activités de délivrance de certificats d'aptitude à la pratique sportive. Au même titre que pour les médecins vacataires venant vacciner dans notre centre, nous proposerons une augmentation du montant des vacations du seul médecin du sport intervenant actuellement dans le service pour maintenir cette activité au bénéfice des Aixois,
- Développement en matière de « Santé environnementale » de cinq missions principales : « Habitat », « Eau », « Hygiène alimentaire », « Désinsectisation/Dératisation/Désinfection et autres risques sanitaires » et « Bruit ». Cependant les modifications réglementaires attendues, avec probablement le retour en 2014 des compétences « Eau » aux ARS, permettra de redéployer du « temps agents » sur des champs d'intervention incomplètement investis actuellement : contrôle des marchés alimentaires, contrôle des établissements alimentaires et hôtels ne demandant pas d'autorisation au Service Gestion de l'Espace Public, mission « Bruit ». La réception tardive, en 2013, des sonomètres n'a pas permis d'atteindre l'objectif de réaliser un atlas des nuisances sonores dans l'hyper centre de la ville à l'exception notable de la rue de la Verrerie. Cet objectif est reconduit pour 2014, avec la réalisation de relevés sonométriques à différentes époques de l'année,
- Poursuite du travail en partenariat avec les directions et services de la ville travaillant dans des domaines complémentaires de ceux portés par la Direction Santé Publique (Police Administrative, Direction de l'Urbanisme, Police Municipale, Gestion Espace Public, Coordination Centre Ville et Commerce, médecine du travail,...) afin d'améliorer la qualité et l'efficience des actions conduites en faveur de nos concitoyens. Le dossier « ondes électromagnétiques », notamment avec le déploiement de la 4G, constituera également un

axe de travail pluridisciplinaire à poursuivre en 2014,

- Développement également des synergies avec certains services de l'Etat, comme par exemple la Direction Départementale de la Protection de la Population (ex : services Vétérinaires) afin de mieux coordonner nos actions et d'harmoniser nos pratiques. En effet, cette coordination et la conduite conjointe d'interventions permettent de mieux atteindre notre objectif de protection sanitaire, tout en améliorant la visibilité et la compréhension de nos interventions vis à vis des gérants et responsables des établissements contrôlés. La signature d'une convention de partenariat avec le centre hospitalier du Pays d'Aix afin de partager nos compétences et nos bases de données notamment dans le domaine de l'entomologie médicale et du conseil en environnement intérieur (travail partenarial avec le Conseiller Habitat Santé du CHPA) est également un axe de progression,
- En 2014, le développement des actions de santé publique passe par l'actualisation du Plan Local de Santé Publique, le précédant s'achevant fin 2013. Un des objectifs retenus pour 2014 est celui de poursuivre le développement de l'évaluation des actions de santé publique conduites par des associations subventionnées par la ville. Par ailleurs, dans le cadre des actions de santé publique, la direction poursuivra et développera ses interventions en lien avec les autres services communaux dans le cadre d'actions concertées s'inscrivant dans la politique de santé publique de la ville. Enfin, dans le cadre de la politique de la ville, la direction poursuivra son appui et apportera son expertise dans le cadre de l'atelier Santé-Ville.

2 - Au titre de l'investissement

- Poursuite de l'équipement ou du renouvellement du matériel de dépistage utilisé au centre médico-scolaire (dont une partie du financement au titre de la ville est rattaché administrativement au budget de la Direction Santé Publique), du matériel de premier secours pour le centre de vaccination (obus d'O²) et d'un kit « audio » pour les sonomètres , l'acquis en 2013.

L - Propreté

Suite à des efforts déjà entrepris en 2012 par le recrutement d'agents supplémentaires et l'acquisition de machine, il est à noter que cette volonté a été accentuée en 2013.

En effet si en 2011 les amplitudes de travail étaient de 5 h 00 à 19 h00 puis renforcé en 2012, uniquement sur les périodes de fortes fréquentations de 5 h 00 à 2 h00 le lendemain matin grâce à l'appui de 42 agents supplémentaires, cette année 2013 a vu le dispositif

s'étendre par une extension à toutes les soirées de l'année.

Dorénavant une présence quotidienne et ce tous les jours de la semaine est assurée par le Service du Nettoyement de 5 h 00 à 01 h 00 le lendemain matin. Le recrutement de 22 agents a été nécessaire permettant ainsi d'optimiser l'amplitude horaire et d'augmenter la couverture temporelle.

L'acquisition de machines supplémentaires et notamment de balayeuses a permis une meilleure couverture territoriale, les efforts produits apportent des résultats probants sur le niveau de la qualité des prestations. Dans cette continuité en 2014 des acquisitions de nouvelles machines telles que des balayeuses, laveuses, aspire feuilles mais aussi de désinfection devraient permettre un renforcement efficace des moyens alloués à cette mission.

M - Garage

L'heure est aux économies d'énergie, à l'allègement des nuisances et à l'emploi d'énergies moins polluantes. Dans ce cadre contraignant tant d'un point de vue conjoncturel, réglementaire, financier que technique, une station au Gaz Naturel de Ville (GNV) a été installée et inaugurée au mois de Juillet 2013 optimisant ainsi les potentialités offertes.

Dans le même temps, si des acquisitions nouvelles de véhicules légers et propres ont été réalisées, le lancement de dossier de consultation des entreprises a été rédigé permettant pour l'année 2014 de prolonger le remplacement des véhicules légers polluants en véhicules au GNV et d'étendre cette stratégie à l'achat de véhicules utilitaires légers et propres.

Ce choix permettra d'atteindre à moyen terme un taux de 40 % de véhicules propres pour le parc municipal.

N - Aménagement urbain

En dépense

Le poste principal concerne la participation versée par la Ville à la SEMEPA pour la ZAC Sextius-Mirabeau dont les interventions vont se concentrer sur l'aménagement de l'avenue des Belges et des espaces circulés de la Rotonde dont l'achèvement est prévu sur l'exercice 2015.

En recette

Pour les opérations d'aménagement conduites par la SPLA et la SEMEPA , il est prévu l'encaissement des subventions qui ont été allouées par les partenaires financiers (Conseil Régional, Conseil Général, CPA).

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine, la Ville procédera à l'achèvement de la vente des derniers logements de fonctions désaffectés (impasse Grassi, chemin Saint Donat, Célony) et des terrains aménageables (campagne Roure, centre commercial Corsy).

3. La présentation synthétique du budget 2014

A/ Les grandes lignes du Budget Primitif 2014

1) En fonctionnement

L'exercice 2014 se caractérise par :

- une évolution des recettes de - 0,94 %
- une évolution des dépenses de 1,5 %

Le différentiel d'évolution traduit le resserrement des marges de manœuvre du budget de la Ville.

Les recettes de fonctionnement sont encore plus contraintes qu'en 2013

avec notamment:

- L'accélération de la baisse des dotations de l'Etat avec le nouveau prélèvement sur la DGF de l'Etat de 1,5 M € et la poursuite de la sortie de la DSU (-379 786 €),
- La montée en puissance du prélèvement effectué sur nos ressources fiscales avec notre contribution au nouveau Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC) avec un montant prélevé en 2014 de 442 800 €. Depuis 2012, le montant cumulé du FPIC s'élève à 1 088 000 €,
- La moindre progression des ressources fiscales liée d'une part à une baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire (rôle supplémentaire de 1,8 M€ en moins), et d'autre part, à une évolution moindre des impôts ménages avec une évolution prévisionnelle de +3,56 % pour 2014 (+4,46 % en 2013).

Les dépenses de fonctionnement se caractérisent par :

- une augmentation prévisionnelle de la masse salariale à +2,8 % (+1,36 % en 2013)
- une évolution du poste crèches de 4,6 M€ en 2013 à 6 M€ en 2014, soit +30,43 % lié au retrait de financement de la CAF sur les crèches.
- une baisse des subventions de 33,4 M€ en 2013 à 31,7 M€ en 2014, soit -5,1 %, corrélée aux subventions de MP 2013 n'impactant plus 2014.

2) En investissement

Entre 2011 et 2013, la Ville avait atteint des niveaux d'investissement particulièrement élevés par rapport au niveau moyen de sa strate :

- 2010 : 39M € soit 266 €/habitant
- 2011 : 52,4 M€ soit 359 €/habitant
- 2012 : 66,2 M€ soit 456 €/habitant
- 2013 : 68,8 M€ soit 475 €/habitant

Entre 2010 et 2013, l'investissement a ainsi augmenté de plus de 77 %.

Le montant prévu pour les investissements est ramené en 2014 à un montant d'environ 58 M€.

La baisse des d'investissements effectués en 2014 est adaptée à celle des financements correspondants :

- réduction de l'ordre de 2 à 3 M€ de l'autofinancement
- baisse des cessions d'actifs : -8,8 M€
- diminution de 1 M€ des subventions d'équipement
- diminution de 1 M€ de provisions

B/ Les principaux montants

1) La section de fonctionnement

a) Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à 189,7 M €.

Les prévisions sur les dotations de l'Etat sont :

DGF : 22 650 838 € (24 200 000 € en 2012)

DSU: 759 571 € (1 139 357 € en 2012)

Les recettes regroupées dans le poste «impôts et taxes» connaissent les variations suivantes :

- produit de la fiscalité directe locale à taux constant : 72 700 000 € (2013 : 70 200 000 €) résultant à la fois de l'application du coefficient forfaitaire de révision des bases et de l'augmentation physique de celles-ci, sachant que la Ville a décidé de ne pas augmenter ses taux fiscaux.
- prélèvement communal sur le produit des jeux : 6 700 000 € (2013 : 7 300 000 €)
- taxe additionnelle aux droits de mutation : 7 700 000 € (2013 : 7 500 000 €)
- taxe sur l'électricité : 3 400 000 € (2013 : 3 400 000 €)

Les reversements de fiscalité par la CPA sont prévus à hauteur de :

- allocation de compensation : 24 914 371 € (2013 : 24 914 371 €)
- dotation de solidarité communautaire : 22 650 838 € (2013 : 23 942 028 €)

La baisse des autres produits : (18 570 000 €) de 1 M€, soit -4,8 %, est liée aux écritures avec l'Ecole Supérieure d'Art, en raison du transfert des salaires des personnels titulaires qui ne fait donc plus l'objet de remboursement.

b . Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées aux environs de 177,9 M€.

Les dépenses réelles de personnel, premier poste de dépense de la section de fonctionnement figurant au chapitre 012, sont prévues aux alentours de 94,3 M€.

L'augmentation prévisionnelle de la masse salariale est de l'ordre de + 2,80 %.

Les dépenses de personnel comprennent la prise en compte des mesures suivantes :

Aspects réglementaires obligatoires :

- Augmentation des cotisations à la CNRACL : 656 000 €
- Revalorisation nationale des échelles de rémunérations des catégories C : 600 000 €
- Suppression de la journée de carence : 150 000 €
- Revalorisation du SMIC : 100 000 €

L'ensemble de ces dépenses obligatoires se cumule avec celles déjà supportées les années précédentes.

– Elections municipales et européennes : 450 000 €

Mesures sociales :

– Revalorisation du régime indemnitaire des catégories C : 260 000 €

A ces impacts se rajoute l'évolution mécanique de la masse salariale liée au glissement vieillesse technicité (GVT) : 965 000 €.

Il faut rappeler par ailleurs que le poste personnel est diminué du montant correspondant au transfert des personnels titulaires de l'Ecole Supérieure d'Art qui s'est effectué depuis le 1er septembre 2013 .

Les autres principaux postes budgétaires de dépenses sont :

▶ le contingent incendie :	11 040 600 €
▶ les intérêts de la dette :	3 800 000 €
▶ les subventions et autres contributions obligatoires :	20 700 000 €
▶ Fonctionnement des Services :	42 000 000 €

Dans le fonctionnement des services sont inclus les surcoûts liés au désengagement de la CAF au niveau des crèches (1 670 000€ répartis sur 2013 et 2014).

2) La section d'investissement

a) Les recettes réelles d'investissement

Complémentaire à l'autofinancement, les principales ressources propres de la section d'investissement sont les suivantes :

▶ FCTVA :	9 900 000 €
▶ produit des amendes de police :	3 800 000 €
▶ taxe d'urbanisme :	1 500 000 €

▶ subventions reçues :	11 400 000 €
▶ cessions d'actifs de l'ordre de :	3 500 000 €

La dotation FCTVA est élevée, comme les subventions à recevoir, proportionnelle au niveau des investissements réalisés.

Les cessions d'actifs sont en nette diminution par rapport à 2013.

Le montant de l'emprunt sera de l'ordre de 25 M€. Le montant effectivement mobilisé dépendra directement du montant des dépenses d'équipement réalisées, de celui des cessions d'actifs et des participations financières obtenues auprès des divers partenaires institutionnels.

b) Les dépenses réelles d'équipement

Prévues aux alentours de **58M€**, elles sont toujours regroupées en deux rubriques :

- les opérations globalisées
- les opérations figurant dans la programmation pluriannuelle des investissements

▶ Les opérations globalisées qui correspondent aux travaux d'entretien du patrimoine communal (bâtiments, voirie, réseaux) sont prévues pour 18 M€.

▶ Les crédits alloués dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et projets structurants sont fixés aux environs de 37 à 40 M€ pour le financement d'opérations dont les principales sont :

Aménagement – Infrastructures dont :

Travaux ZAC Sextius Mirabeau	11 362 000 €
Réserves foncières de l'ordre de :	2 000 000 €

Universités et Enseignement dont :

CPER	1 905 612 €
Plan Campus	750 000 €

Politique de la Ville et Social dont :

Projet ANRU	3 443 000 €
OPHLM	1 000 000 €

Voirie dont :

Requalification voie Saint Thomas de Villeneuve	280 000 €
Rénovation Eclairage Public- plan annuel	
Entretien Voirie PPI – plan annuel	
Travaux PAVE Accessibilité PPI- plan annuel	
Aménagement modes actifs PPI-plan annuel	
Quartier Val Saint André-mur anti-bruit	202 500 €
Renouvellement PC Magali	300 000 €

Pluvial dont :

Quartier Platanes pluvial	1 200 000 €
Projet pluvial -plan annuel	

Sports dont :

Création vestiaire club house du stade Carcassonne	800 000 €
Terrain synthétique, vestiaires et club house de Puyricard	600 000 €
Maison des Arts Martiaux	2 700 000 €

Patrimoine dont :

Chapelle de la Consolation	89 937 €
Chapelle de la Visitation (Sainte Catherine)	375 000 €
Hôtel Châteaurenard	289 468 €
Façade Hôtel de Caumont (neutre budgétairement)	600 000 €
Bastide Jas de Bouffan	200 000 €
Eglise de la Madeleine	900 000 €
Restauration œuvres d'art Madeleine	200 000 €
Ancien Archevêché (musée des tapisseries)	200 000 €
Machinerie Festival	1 025 000 €
Restauration Oeuvres d'Art	100 000 €
Fondation Vasarely	357 050 €
Place d'Albertas	409 555 €
Grand Saint Jean	250 000 €
Interventions travaux d'urgence	462 577 €

Bâtiments Communaux dont :

Accessibilité handicapés	350 000 €
Rénovation Ecoles	500 000 €
Restauration scolaire	250 000 €
Cité du Livre	400 000 €
Médiathèque Li Campaneto (mobilier)	105 000 €
Rénovation Ecole Supérieure d'Art	200 000 €

Autres équipements :

Ecole de Musique et Salle des Fêtes des Milles	1 360 992 €
La Molière -Pôle cirque + chapiteau	300 000 €

A ces investissements financés directement par le budget primitif s'ajoutent :

- les investissements du budget annexe de l'assainissement : aux environs de 5 350 000 €
- les investissements du budget annexe de l'eau : aux environs de 4 450 000 €

De son côté, la CPA prévoit pour 2014 l'inscription de plus de **12,2 M€** de crédits de paiement pour des opérations à réaliser sur le territoire communal auxquels se rajoutent les travaux prévus dans le cadre du budget annexe des transports de la CPA pour plus de **16,5 M€** :

Montant des Investissements inscrits sur le Budget Général de la CPA : 12,2 M€

Dont notamment :

• Musée Granet	2 900 268 €
• Mémorial des Milles	290 000 €
• Plan Campus	850 000 €
• CPER	1 500 000 €
• ANRU	3 000 000 €
• CFA Sainte Victoire	238 000 €
• Equipement salle du Bois de l'Aune	375 000 €
• Hôtel de Boadès : aménagement RDC et accessibilité	250 000 €
• Piscine Aix A/CB Pentaglisse	400 000 €
• Réhabilitation piscine Yves Blanc	490 000 €
• Aix-pôles d'activités	663 686 €
• BELTRAM	250 000 €
• IAE	100 000 €
• Subv.équip.PN La Calade	150 000 €

Montant affecté au budget annexe des transports : 16,5M€

• Gare routière Aix	3 150 000 €
• Parc Relais Malacrida	700 000 €
• Aménagement couloirs bus	150 000 €
• Aménagement voies réservées	200 000 €
• Pôle d'échanges Plan d'Aillane	600 000 €
• Pôle d'échanges Krypton	10 000 000 €
• BHNS BUS Haut niveau de service	925 000 €
• Couloirs bus RD9-A51	550 000 €
• Parc Relais Vélo	267 500 €

L'ensemble des investissements prévus par la Ville, les budgets annexes Eau et Assainissement et la CPA représente un montant global d'environ **96,5M €** à réaliser sur le territoire de la commune.



Telles sont, Mes Chers Collègues, les orientations sur lesquelles sera bâti le budget primitif 2014 qui vous sera présenté le 18 novembre 2013.